

# Promouvoir la durabilité dans les MPME d'Amérique latine et des Caraïbes

## Proposition d'un outil d'autoévaluation ESG



# **Promouvoir la durabilité dans les MPME d'Amérique latine et des Caraïbes**

## **Proposition d'un outil d'autoévaluation ESG**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Cadre conceptuel de l'indice d'adoption des critères ESG pour les MPME</b>	<b>10</b>
	2.1 Les critères ESG en tant que cadre conceptuel principal de l'outil d'autoévaluation	11
	2.2 Structure de la théorie de changement de l'outil d'autoévaluation	13
	2.3 Portée de l'outil d'autoévaluation et perspectives d'utilisation	14
	2.4 Avantages pour les MPME à utiliser l'outil d'autoévaluation	15
<b>3</b>	<b>Procédé méthodologique de construction de l'outil d'autoévaluation</b>	<b>16</b>
	3.1 Objectifs	17
	3.2 Fases e hitos en la construcción de la herramienta	17
	3.3 Définition de variables et de sous-variables	19
	3.4 Système d'indicateurs	27
	3.5 Conception de l'outil d'autoévaluation	31
<b>4</b>	<b>Indice d'adoption des critères ESG (IAC-ESG)</b>	<b>32</b>
	4.1 Méthodologie de l'IAC-ESG	34
	4.2 Visualisation des résultats de l'IAC-ESG	37
	4.3 Analyse en fonction de variables de discrimination des indicateurs	38
	4.4 Évaluation des résultats liés aux plans d'action potentiels	38
	4.5 Classification des MPME selon l'IAC-ESG	41

<b>5</b>	<b>Plans d'actions potentiels</b>	<b>42</b>
	5.1 Analyse de matérialité	43
	5.2 Activités d'investissement et de renforcement des capacités	45
<b>6</b>	<b>Recommandations</b>	<b>49</b>
	6.1 Conception de l'outil	50
	6.2 Mise en application de l'outil	51
	6.3 Obtention et utilisation des résultats	51
	<b>Bibliographie</b>	<b>53</b>
	<b>Annexes</b>	<b>55</b>
	Annexe 1 Système d'indicateurs de l'outil d'autoévaluation de durabilité pour les MPME d'ALC	56
	Annexe 2 Questionnaire de l'outil d'autoévaluation	61
	Annexe 3 Tratamiento de los datos	69

## Résumé

Alors que la crise provoquée par la COVID-19 n'a fait qu'aggraver la vulnérabilité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME), des conditions se dessinent pour favoriser une reprise économique durable, par l'accès à un financement productif accompagné d'une assistance technique, encourageant des investissements contribuant à réduire aussi bien les écarts liés au genre et à la diversité au sein des entreprises que l'exposition aux risques entraînés par les changements climatiques. La présente publication se veut un guide destiné aux banques publiques de développement (BPD) et aux autres agences de promotion du développement en vue de mettre en œuvre un outil d'autoévaluation qui fournit des informations préliminaires sur le degré de durabilité des MPME. La mise en application de cet outil poursuit un double objectif : i) pour les BPD, disposer d'un premier relevé d'informations leur permettant de développer et/ou d'ajuster leurs politiques de soutien aux MPME, qu'il s'agisse de crédits ou d'assistance technique ; et ii) pour les MPME, d'avoir accès à un outil facile d'utilisation leur permettant d'identifier les écarts ou les possibilités relatives à la durabilité de leur modèle d'affaires.

## Codes JEL

J15, J16, M1, M5, Q5, Q56

## Mots clés

MPME, environnemental, social, gouvernance (ESG), assistance technique, numérisation, diversité, financement, genre, indice, investissements, durabilité, vert

Copyright © 2022 Banque Interaméricaine de Développement (BID). L'œuvre ci-présente est sous une Licence Creative Commons IGO 3.0 Paternité - Pas d'utilisation commerciale - Pas de travaux dérivés (CC-IGO BY-NC-ND 3.0 IGO) (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>) et peut être reproduite à la condition de l'attribuer à la BID et pour tous les types d'utilisation non commerciales. Les œuvres de types dérivées sont interdites.

Toutes les différences concernant l'usage des produits de la BID qui ne peuvent être résolues amicalement, doivent être soumises à la procédure d'arbitrage conformément aux règles UNCITRAL. Le nom de la BID peut être utilisé seulement pour l'attribution de l'œuvre à la BID. Dans tous autres cas, l'utilisation du nom de la BID et l'utilisation du logo de la BID est interdit et il sera nécessaire d'avoir un autre accord de licence convenu entre la BID et l'utilisateur. N.B.

Le lien ci-dessus contient des informations supplémentaires sur les termes et conditions de la licence.

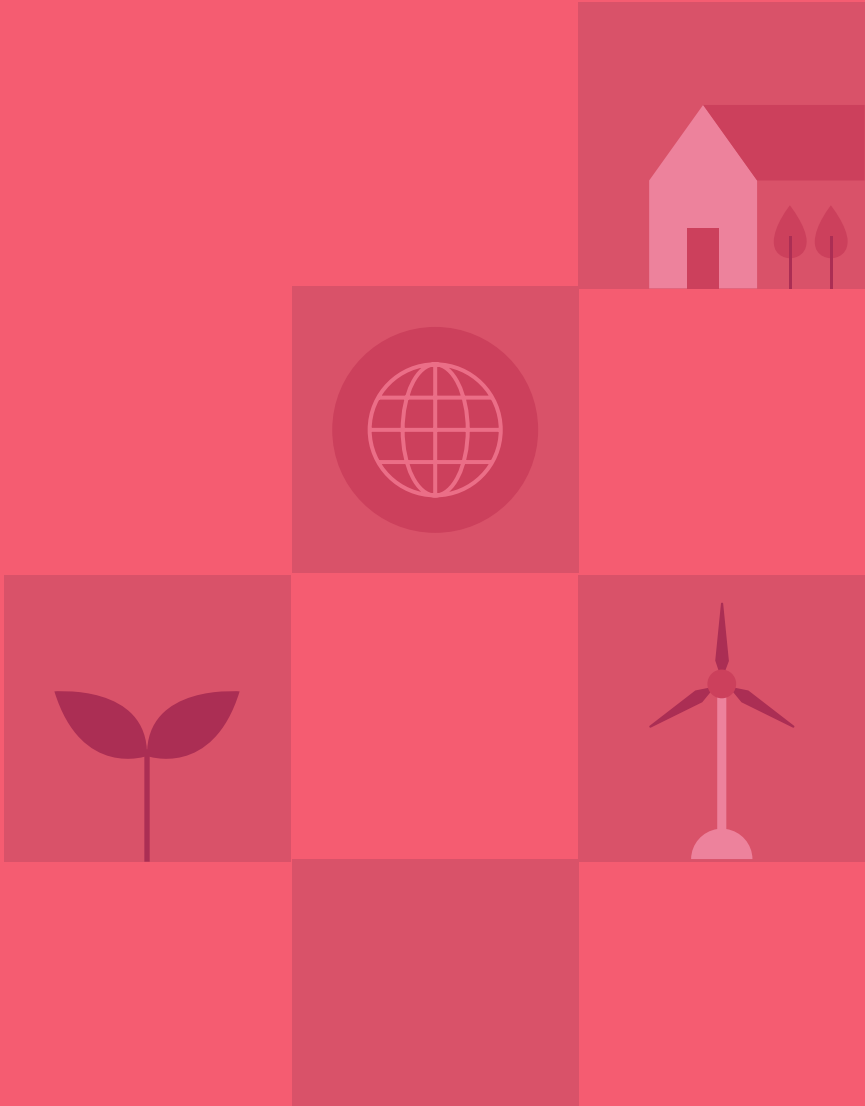
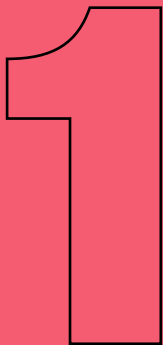
Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque Interaméricaine de Développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'elles représentent.



Banque Interaméricaine de Développement  
1300 New York Avenue, N.W.  
Washington, D.C. 20577  
[www.iadb.org](http://www.iadb.org)

# Introduction

---





Grâce à leur forte participation dans l'activité économique mondiale, les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) constituent un des moyens essentiels pour mener à bien des projets de développement durable (Kamal-Chaoui, 2017), mais elles sont également les plus fortement touchées par la destruction des infrastructures provoquée par les catastrophes naturelles et la pénurie d'eau et d'énergie. La littérature et les preuves empiriques indiquent également le rôle fondamental joué par le secteur financier dans la croissance économique durable et dans la réduction des inégalités, par le biais de la croissance de la productivité économique. L'expansion du financement des investissements productifs est susceptible de renforcer l'activité des entreprises et de créer des emplois grâce à l'adoption de nouvelles technologies et/ou l'acquisition d'équipements, la capitalisation ou l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. La transition vers des émissions nettes nulles pourrait créer 15 millions d'emplois et générer 1 % de croissance économique supplémentaire d'ici 2030 en Amérique latine et aux Caraïbes (ALC) (Saget, Vogt-Schilb et Luu, 2020).

Bien que la crise générée par la COVID-19 n'ait fait qu'aggraver la vulnérabilité des MPME, tout particulièrement celles détenues ou dirigées par des femmes, on observe l'émergence de conditions favorisant une reprise économique durable grâce à l'accès à un financement productif<sup>1</sup>. Cette mesure doit s'accompagner d'une assistance technique visant à promouvoir les investissements qui contribuent à réduire les écarts entre les sexes et la diversité dans les entreprises, ainsi que l'exposition aux risques liés aux changements climatiques. À cet effet, le Fonds monétaire international (FMI) soutient les efforts déployés par les gouvernements pour parvenir à une reprise économique compatible avec les engagements pris antérieurement, en vue de générer des actions visant à atténuer les changements climatiques et à promouvoir le développement durable (FMI, 2020). De la même manière, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a souligné l'importance de soutenir ce

---

<sup>1</sup> Compris en tant que crédit aux investissements et capital de travail qui y est associé.



type d'investissements, afin de réduire la probabilité de futurs chocs et d'améliorer la résilience des pays lorsqu'ils se produisent, qu'il s'agisse de maladies ou de dégradation environnementale (OCDE, 2020).

Le programme de développement durable va aujourd'hui bien au-delà de la question environnementale, qui a occupé une place prépondérante jusque dans les années 1990, pour inclure de nouveaux éléments relatifs au domaine social, –notamment l'égalité des sexes, l'inclusion des populations vulnérables, parmi lesquelles on retrouve les peuples autochtones ou les membres de la communauté LGBTQIA+, et au domaine de gouvernance, comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le but d'améliorer la transparence dans la reddition de comptes des entreprises et la culture organisationnelle qui oriente la gestion en général. Tout cela a irrémédiablement engendré une nouvelle forme de capitalisme mondial, synthétisée sur le plan conceptuel par les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cependant, puisqu'il est impossible de connaître ce que l'on ne peut mesurer, ni de promouvoir ce qu'on ignore, la prise en compte de la dimension de durabilité et des critères ESG dans le choix des investissements des MPME reste aujourd'hui peu répandue.

Dans ce contexte, la présente publication se veut un guide destiné aux banques publiques de développement (BPD) et aux autres agences de promotion économique (APE) en vue de mettre en œuvre un outil d'autoévaluation permettant de déterminer, de façon préliminaire, le degré de durabilité des MPME. Ainsi, sa mise en œuvre poursuit un double objectif : i) pour les BPD, disposer d'informations initiales leur permettant de développer et/ou d'ajuster leurs politiques de soutien aux MPME, qu'il s'agisse de crédits ou d'assistance technique ; et ii) pour les MPME, d'avoir accès à un outil facile d'utilisation leur permettant d'identifier les écarts et les possibilités relatives à la durabilité de leur modèle d'affaires.

L'outil d'autoévaluation permet d'évaluer les questions clés de l'ensemble des critères ESG, en prenant en compte leur importance dans le modèle d'affaires des MPME. L'outil dispose à cet effet d'une structure de 60 indicateurs permettant d'évaluer les questions d'at-





ténuation et d'adaptation aux changements climatiques, qui relèvent du critère environnemental ; les questions de perspective de genre et de groupes minoritaires, qui relèvent du critère social ; et, enfin, les questions de transformation numérique et de culture organisationnelle, qui relèvent du critère de la gouvernance. L'outil proposé synthétise en une seule valeur numérique les résultats des différentes variables du système d'indicateurs que comporte l'instrument. L'utilisateur dispose ainsi d'un schéma d'interprétation des résultats simplifié concernant les MPME des différents secteurs, régions ou pays, entre autres.

La présente publication se divise en six chapitres. Après cette introduction, le deuxième chapitre présente le cadre conceptuel de l'outil, en soulignant l'importance du schéma de critères ESG en tant que synthèse des enjeux relatifs au développement durable de ces dernières décennies et sa contribution dans le développement économique mondial. Le troisième chapitre résume le processus méthodologique suivi pour élaborer cet outil, y compris les schémas de dimensions, de sous-dimensions, de variables, de sous-variables et d'indicateurs qui le composent. Le quatrième présente l'outil d'autoévaluation en détaillant les aspects de son cadre conceptuel ainsi que la composition mathématique d'un indice pour l'application des critères ESG. Le cinquième chapitre présente un aperçu des plans d'actions potentiels destinés à satisfaire les besoins en assistance technique ou en investissement des MPME en vue de les aider à mieux intégrer les critères ESG. Pour finir, le chapitre six englobe une série de recommandations et projets de travail, afin de maximiser l'utilisation de cet outil dans le contexte des MPME de l'ALC.

# Cadre conceptuel de l'indice d'adoption des critères ESG pour les MPME

---

2





## 2.1 Les critères ESG en tant que cadre conceptuel principal de l'outil d'autoévaluation

Contrairement aux premiers temps du débat sur la responsabilité sociale, où l'on considérait que les entreprises d'ALC dépendaient de leur environnement pour mettre en place un plan de développement durable, on attribue actuellement, après la croissance des années 2000, un rôle majeur aux entreprises pour qu'elles influent sur leur environnement et deviennent des facteurs de changement dans la société, comme le prévoit le schéma de critères ESG. Après la crise sanitaire de 2020, provoquée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une crise économique, les MPME d'ALC disposent d'une seconde opportunité pour orienter leur développement sur la base d'un schéma durable. Les MPME constituent une des composantes fondamentales de l'économie de cette région, puisqu'elles regroupent 99 % de la totalité des entreprises et fournissent un emploi à 67 % des travailleurs actifs. Les bénéfices qu'elles génèrent ne représentent pourtant que 30 % du produit intérieur brut (PIB) régional, soit beaucoup moins que le pourcentage que génère les MPME des pays de l'OCDE, à savoir 60 %, ce qui explique les inégalités sociales existant en ALC (Amar et Grondona, 2020: 34). Les critères ESG se définissent comme suit.










**Environnemental** : il s'agit de l'impact des entreprises sur l'environnement. Ce critère permet d'établir les objectifs d'amélioration visant à atténuer les changements climatiques grâce à la réduction de l'empreinte carbone, à une gestion appropriée des ressources, à la production efficace d'énergie et à l'intégration d'énergies propres et renouvelables (Deloitte, 2021).

**Social** : ce critère comporte deux aspects. Le premier, s'intéressant à l'organisation interne, comprend des politiques et des lignes directrices qui favorisent le respect des droits de la personne, l'égalité entre les sexes et les groupes minoritaires, l'établissement de normes de travail adéquates ainsi que des environnements de travail sains. Le second, axé sur la création de liens entre l'entreprise et le monde extérieur, s'attache à promouvoir le développement social de la communauté environnante (Deloitte, 2021).

**Gouvernance** : il s'agit de la culture organisationnelle qui caractérise la gestion de l'entreprise, fondée sur de fortes valeurs institutionnelles, une solide éthique des affaires, une politique claire contre la corruption, un conseil d'administration diversifié et une responsabilité en matière de transparence et de reddition de comptes (Deloitte, 2021).

Bien que la structure des principes ESG constitue le cadre conceptuel principal d'analyse, c'est l'outil d'autoévaluation qui permet l'évaluation du processus de transition des MPME vers un modèle de développement durable, en classant par ordre de priorité certaines des questions clés de chaque critère. Par conséquent, au stade suivant, dans le cadre du schéma d'opérationnalisation, un ensemble de six sous-dimensions sont prises en compte, et sont organisées selon les trois critères du modèle ESG (tableau 1).

TABLEAU 1  
**Critères ESG et sous-dimensions de l'autoévaluation**

Critères ESG	Sous-dimensions
<b>Environnemental</b> 	Atténuation des changements climatiques 
	Adaptation aux changements climatiques 
<b>Social</b> 	Perspective de genre 
	Groupes minoritaires 
<b>Gouvernance</b> 	Transformation numérique 
	Culture organisationnelle 



Les sous-dimensions, définies ci-dessous, seront opérationnalisées par un système de variables, de sous-variables et d'indicateurs, sur lequel nous reviendrons plus tard.

**I) Atténuation des changements climatiques :** efforts visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre. Pour les entreprises, ces activités d'atténuation peuvent passer par l'utilisation d'énergies renouvelables, par l'introduction d'innovations permettant d'accroître l'efficacité énergétique des vieux équipements ou encore par des changements dans le comportement des consommateurs au terme de la chaîne de valeur<sup>2</sup>.

**II) Adaptation aux changements climatiques :** processus à long terme ayant pour objectif de réduire la vulnérabilité actuelle et future liée aux changements climatiques, qui est directement lié aux objectifs de réduction de la pauvreté et aux stratégies de croissance à faible émission de carbone. Ces projets d'adaptation peuvent passer par la construction d'infrastructures dont la conception inclut des paramètres tenant compte des changements dans les tendances climatiques, par des programmes de développement agricole favorisant la diversification économique ou par l'innovation technologique afin d'accroître la productivité sans compromettre les ressources naturelles (Grünwaldt, 2011).

**III) Perspective de genre :** processus d'évaluation des répercussions sur les femmes et les hommes de toutes les activités planifiées, y compris les lois, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les échelons. Il s'agit d'une stratégie visant à intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociales, afin que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que les inégalités ne se perpétuent pas (Nations unies, 1997).

**IV) Groupes minoritaires :** mode de développement prenant en compte l'identité des peuples autochtones, des personnes souffrant de handicap, des personnes d'ascendance africaine et de la communauté LGBTQIA+, et qui tire parti des talents et des capacités de ces groupes de la population afin de promouvoir le développement socio-économique des pays de la région ALC. Cette approche de développement trouve sa place dans l'agenda de la Banque interaméricaine de développement (BID), puisque l'ALC est l'une des régions les plus diverses du monde au regard des héritages culturels, des cultures autochtones, des races, des orientations sexuelles, des compétences et des langues (BID, 2019).

**V) Transformation numérique :** système de production de biens et/ou de services caractérisé par une forte mobilité des actifs incorporels, des utilisateurs et des fonctions commerciales, grâce à l'utilisation de logiciels, de sites Web, d'algorithmes informatiques et d'informations sur les utilisateurs et les clients, ainsi que par un investissement important dans les activités de recherche et de développement. Les entreprises de l'économie numérique utilisent abondamment les TIC, contribuant ainsi à l'économie réelle, que ce soit de manière directe en développant de nouveaux secteurs des TIC, ou de manière indirecte, en favorisant le développement de nouvelles entreprises et en rendant les entreprises traditionnelles plus efficaces (Dini, Gligo et Patiño, 2021).

**VI) Culture organisationnelle :** ensemble de valeurs, de croyances, de comportements et de systèmes de récompenses exerçant une influence sur le comportement quotidien des membres de l'entreprise. Cette culture définit la manière dont les employés interagissent entre eux, que ce soit à l'intérieur de l'organisation ou en dehors de celle-ci, pour répondre aux enjeux externes. La culture organisationnelle détermine donc la façon dont les employés se comportent avec les acteurs externes et internes, qu'il s'agisse d'autres employés, de clients, de concurrents, etc. Elle définit également les comportements que l'organisation récompense, qui ont tous une incidence directe sur la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques (Melián, 2022).

<sup>2</sup>. Pour en savoir plus sur le sujet, consulter la page Web du Programme des Nations unies pour l'environnement, disponible sur : <https://www.unep.org/fr/explore-topics/climate-change/what-we-do/attenuation>.



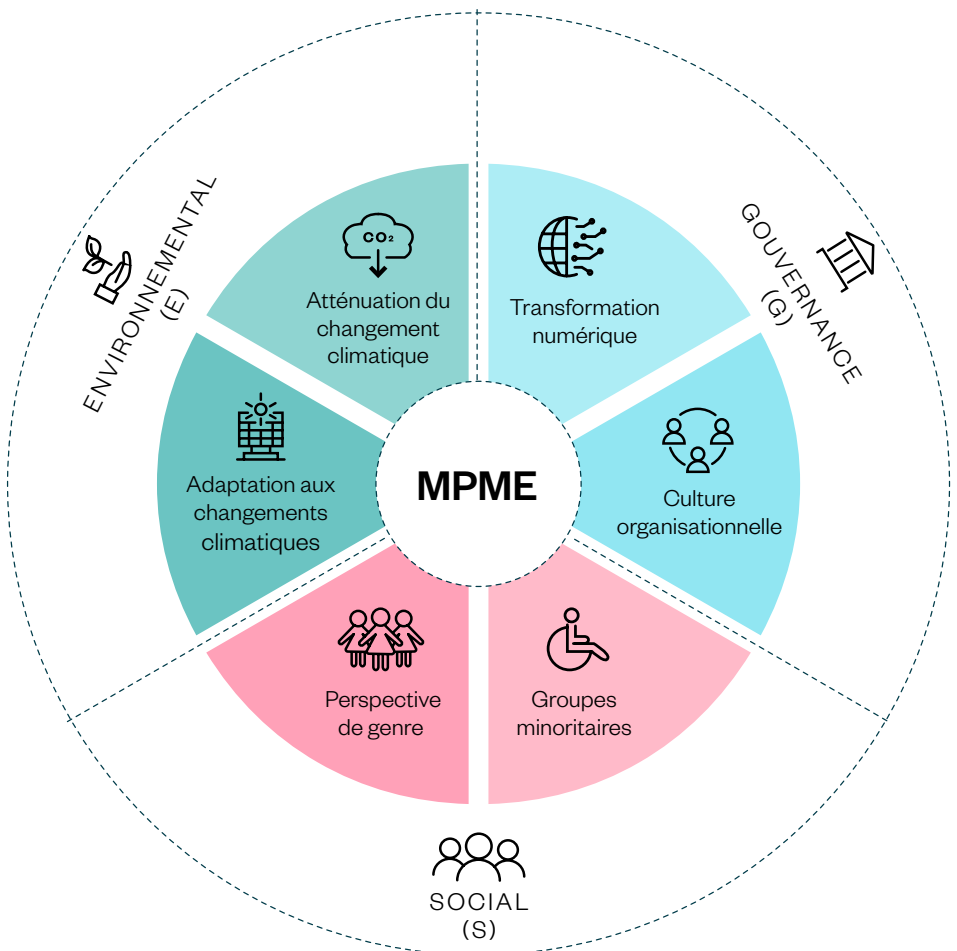
## 2.2 Structure de la théorie de changement de l'outil d'autoévaluation

L'outil d'autoévaluation est structuré en fonction des trois dimensions des critères **ESG, qui en deviennent donc les trois dimensions principales**. Au niveau d'analyse suivant, six sous-dimensions sont prises en compte, lesquelles abordent quelques-uns des thèmes les plus importants de chacun de ces trois critères ESG. À cet égard, l'outil d'autoévaluation ne couvre pas tous les aspects de chacun des critères ESG, **mais grâce à ces sous-dimensions, il aborde les thèmes les plus pertinents de ces critères ESG dans le cadre de l'actuel programme d'affaires internationales**. Par exemple, la dimension environnementale est abordée par l'intermédiaire de deux de ces sous-dimensions, à savoir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques, qui représentent les principales activités pouvant être menées à bien par une entreprise dans la cadre d'un plan de ges-

tion environnementale. Le critère social est abordé par l'intermédiaire des sous-dimensions de la perspective de genre et des groupes minoritaires, qui permettent de mener des recherches sur les politiques d'égalité d'accès et de chances pour les personnes en situation de vulnérabilité, l'une des préoccupations les plus pertinentes de ce critère dans le cadre des affaires durables. Enfin, le critère de gouvernance est abordé par l'intermédiaire des sous-dimensions de transformation numérique et de culture organisationnelle des MPME. On considère, dans ce cas, que les avancées dans la numérisation des entreprises contribuent à l'amélioration de la qualité de la gestion en atteignant des niveaux satisfaisants, non seulement dans l'efficacité des processus d'achats, de ventes et de publicité, mais aussi dans la transparence et la reddition de comptes –, ce qui est lié aux valeurs constituant la culture organisationnelle de l'entreprise.

FIGURE 1.

### Schéma du cadre conceptuel de l'outil d'autoévaluation pour les MPME



Source : préparé par les auteurs.



La figure 1 montre le schéma conceptuel décrivant la logique d'évaluation de l'outil d'autoévaluation. Les critères ESG, qui constituent le premier niveau d'analyse, sont tout aussi importants dans les résultats de la transition vers un modèle d'affaires durable. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'un processus linéaire pouvant être décrit sous forme de phases ou d'étapes, mais d'un processus cyclique au cours duquel chacun des critères peut donner lieu à des développements parallèles qui sont reliés et interagissent. Par exemple, les valeurs d'inclusion et de respect des droits des femmes et des groupes minoritaires intégrant le critère social font partie à leur tour du renforcement de la culture organisationnelle, qui fait lui-même partie du critère de gouvernance. Ainsi, la planification des activités d'atténuation des changements climatiques (critère environnemental) est susceptible d'exercer une influence sur les valeurs de l'entreprise et de susciter des activités de transparence de l'information concernant les avancées dans cette perspective de gestion (critère de gouvernance).

En incluant les thèmes les plus importants dans le cadre complexe de l'approche des critères ESG, l'outil d'autoévaluation se présente comme une synthèse du vaste débat actuel concernant le concept de développement durable. Il contribue par ailleurs clairement au programme de travail actuel de la BID, tel que décrit dans le chapitre précédent. Ce projet contribuera ainsi à la connaissance et à la promotion d'un modèle de développement économique durable des MPME de la région.

## 2.3 Portée de l'outil d'autoévaluation et perspectives d'utilisation

Après avoir défini le cadre conceptuel et la logique sur laquelle repose l'évaluation réalisée au moyen de l'outil d'autoévaluation, il est essentiel de décrire sa portée et ses perspectives d'utilisation.

I) L'outil d'autoévaluation constitue un instrument potentiel d'évaluation pour les MPME qui bénéficient de diverses initiatives de soutien de la BID dans les pays de la région. Il pourrait par exemple être adopté dans le cadre du programme de soutien offert par chacune des BPD impliquées.

- II) Dans cette perspective, l'outil pourrait être appliqué aux éventuels bénéficiaires dans une phase d'exploration, dans le but d'identifier les domaines dans lesquels les MPME auraient besoin d'un ajustement pour que leur modèle d'affaires puisse évoluer vers un schéma de développement durable.
- III) Dans la même optique que précédemment, l'outil d'autoévaluation servira à identifier les possibilités de soutien aux MPME dans deux volets : a) les besoins en financement d'investissement et b) les besoins en assistance technique.
- IV) La phase actuelle de développement de l'outil – prenant en compte sa mise en application par des moyens virtuels, tels que le courrier électronique, et présentant les résultats sous forme d'indices et de graphiques du type radar – peut être considérée comme une étape de validation pour son développement ultérieur dans des environnements dynamiques. Dans cette optique, il devient possible d'envisager une prochaine étape de développement d'une version Web de l'outil, dans le but de le convertir en instrument entièrement interactif.
- V) Compte tenu du dynamisme de l'activité productive et commerciale du public cible que constituent les MPME, il convient d'envisager la possibilité d'introduire des changements dans la structure de cette première version de l'outil en fonction de nouvelles variables, dimensions et sous-dimensions. Cela dépendra des éléments de preuve qui pourront être relevés lors de son application sur le terrain et qui détermineront un ensemble de thèmes pertinents articulés dans une nouvelle dimension d'analyse.



## 2.4 Avantages pour les MPME à utiliser l'outil d'autoévaluation

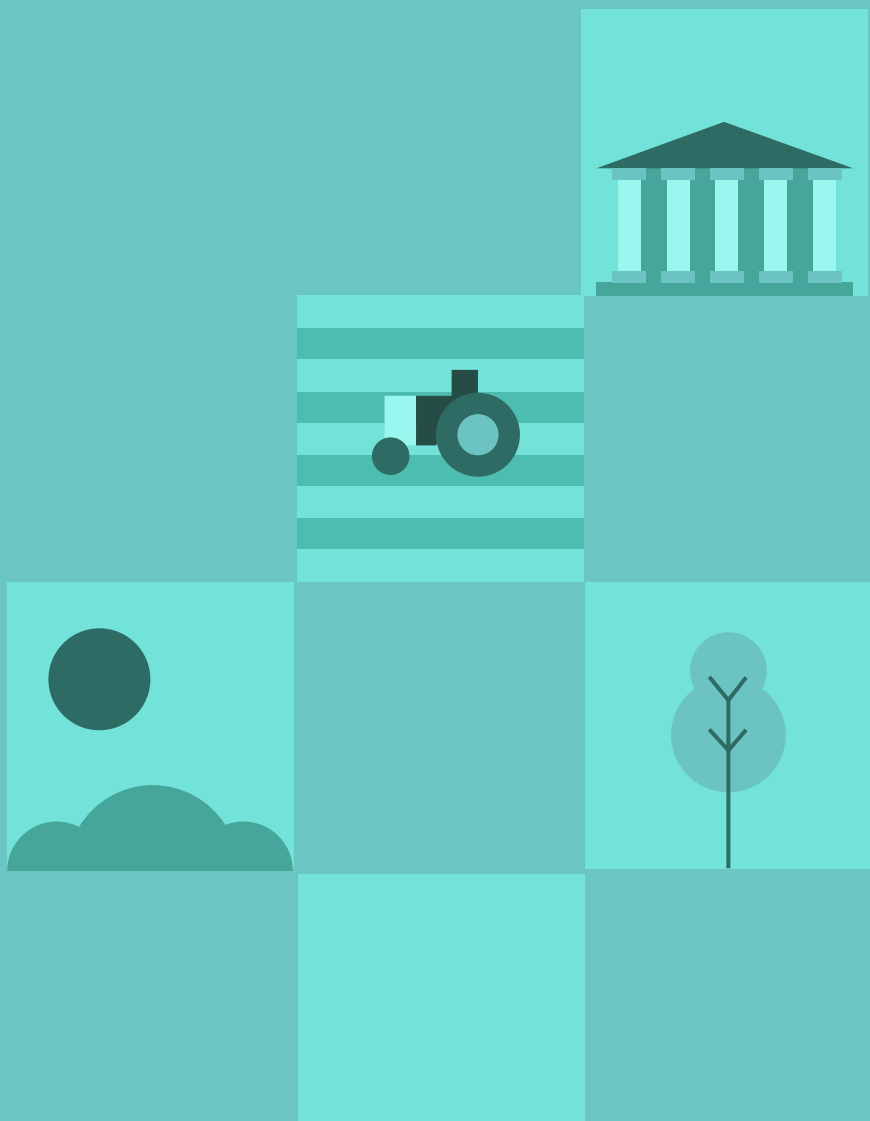
Pour finir, il convient de signaler un ensemble d'avantages devant inciter les MPME à utiliser l'outil d'autoévaluation, ceux-ci pouvant être inclus dans les stratégies de diffusion ou campagnes de communication le concernant, afin d'obtenir des taux satisfaisants de participation.

- À un premier palier de communication, la diffusion doit être centrée sur l'inévitable processus de conversion des affaires dans une perspective de développement durable, qui implique déjà actuellement des investissements importants, surtout pour les grandes entreprises. Le contexte de l'après-pandémie a tout particulièrement suscité l'intérêt des entreprises du monde entier envers les critères ESG. À cet égard, une étude réalisée par Oxford Business Group montre que 60 % des chefs d'entreprises interrogés au niveau mondial tiennent compte de cette perspective dans leurs affaires (Oxford Business Group, 2021).
- À un second palier de communication, il convient de souligner les avantages que procurent les investissements destinés à accélérer le processus de transition vers un modèle de développement durable adapté au contexte particulier de chaque MPME. Ces avantages peuvent être les suivants : accès à du crédit grâce à une meilleure cote compte tenu de l'importance du nouveau modèle d'affaires dans le contexte des finances internationales, accès à des marchés internationaux ayant des normes orientées vers ce type d'exigences, réglementation commerciale qui inclut des labels de qualité liés à l'entreprise durable, etc.

Ainsi, la motivation à répondre à cette enquête repose sur l'accès à un outil gratuit et facile à utiliser, qui permet de mesurer le degré d'avancement du processus de transition vers un modèle de développement durable. En ce sens, l'outil d'autoévaluation doit venir en amont des initiatives concrètes d'investissement destinées à réduire les écarts existant dans les six sous-dimensions prises en compte, afin que les MPME puissent mesurer leur niveau d'avancement de leur processus de transition vers un modèle d'affaires durable.

# Procédé méthodologique de construction de l'outil d'autoévaluation

3







### 3.1. Objectifs

Le principal objectif de l'outil est de calculer un indice permettant de mesurer le degré d'avancement du processus de transition des MPME vers un modèle d'affaires durable, en se basant sur un ensemble d'indicateurs évaluant plusieurs des thématiques fondamentales du schéma de critères ESG. L'outil doit ainsi permettre d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- mesurer l'insertion de critères environnementaux dans les activités de production et de commercialisation de la MPME, par la mise en place dans son modèle d'affaires d'activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- mesurer l'insertion de critères sociaux dans les activités de planification, de production et de commercialisation de la MPME, par la promotion de l'égalité de genre et l'accès aux groupes minoritaires comme composante de son modèle d'affaires ;
- mesurer l'insertion de critères de gouvernance dans les activités de planification, de production et de commercialisation de la MPME, par la transformation numérique et la consolidation d'une culture organisationnelle conforme au développement durable, comme composante de son modèle d'affaires.

### 3.2. Phases et étapes de la construction de l'outil

**I) Phase 1 – Conceptualisation :** dans cette première phase, des sources secondaires et des documents rédigés par des institutions spécialisées ont été analysés pour examiner la manière dont le concept de développement durable a été élaboré dans le contexte de l'agenda de la coopération internationale, des politiques publiques et des entreprises privées. Cette étude a permis de définir le cadre conceptuel et la logique d'évaluation de l'outil sur la base de l'ap-

proche des principes ESG qui résument le processus de ce débat. Les critères ESG correspondent ainsi aux principales dimensions d'évaluation de l'outil, au sein desquelles sont définies des sous-dimensions se rapportant à leur tour aux thématiques mises en avant pour chacun de ces critères.

**II) Phase 2 – Structuration :** c'est au cours de cette deuxième phase qu'a été défini le schéma d'opérationnalisation des variables, des sous-variables et des indicateurs permettant la collecte d'informations concernant les thématiques les plus saillantes pour chacun des trois critères ESG, afin de pouvoir mesurer le niveau d'avancement de leur insertion dans le modèle de gestion des MPME. Cela a permis de recueillir suffisamment de données pour élaborer une enquête pilote à diffuser dans les MPME, ainsi que pour élaborer ensuite un indice d'adoption des critères ESG (IAC-ESG) avec leurs sous-indices respectifs (E, S et G). Par ailleurs, en se basant sur la structure et les thématiques abordées par cet outil, cette seconde phase a prévu l'élaboration de plans de soutien potentiels, en vue de couvrir les besoins en assistance technique ou en investissement, afin que les MPME puissent progresser dans leur transition vers un modèle d'affaires durable.

**III) Phase 3 – Validation :** au cours de cette troisième phase, un panel d'experts a été convoqué pour vérifier l'outil, dans le but d'identifier les améliorations ou corrections nécessaires à chacune des dimensions, sous-dimensions, variables, sous-variables, indicateurs et à chacune des questions formulées dans l'enquête conçue pour être diffusée sur le terrain. La troisième phase a également prévu une première mise en application pilote de l'outil parmi deux groupes de MPME des provinces argentines de San Juan et de Neuquén<sup>3</sup> (encadré 2).

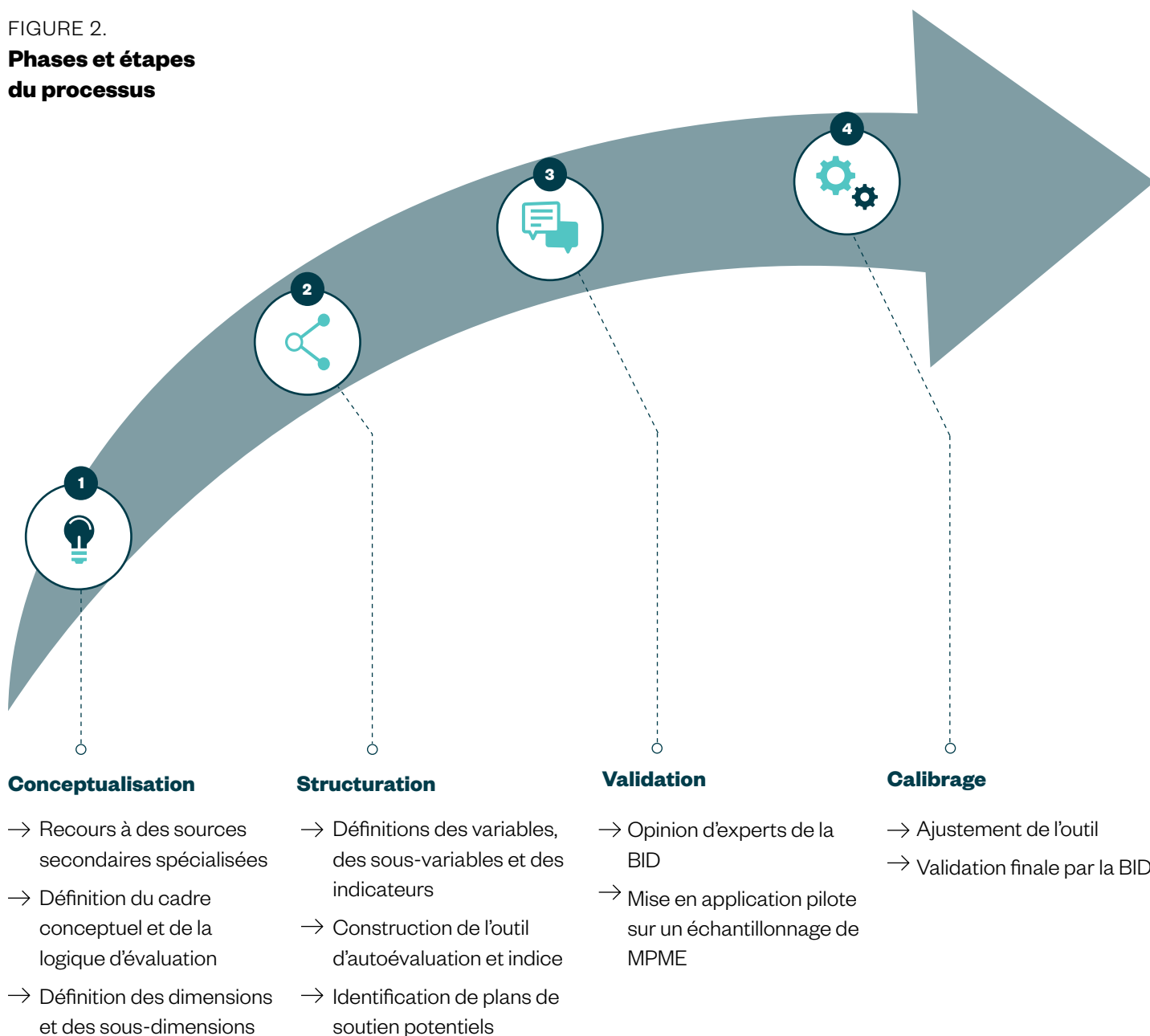
**3.** Ces MPME ont été contactées au moyen d'un courriel contenant une enquête en ligne, à partir d'un échantillonnage défini en partenariat avec l'Agence de développement des investissements de San Juan (<https://www.inversionessanjuan.gov.ar/>) et le Centro PyME-ADENEU (<https://www.adeneu.com.ar/>), ce qui a permis à plus de 200 MPME de faire partie de ce projet pilote.



**IV) Phase 4 – Calibrage :** au cours de cette dernière phase, des ajustements découlant de la mise en application du premier essai pilote de la phase 3 ont été effectués, notamment des corrections dans la formulation des questions de l'enquête, des changements dans les menus d'options grâce à l'identification de thématiques prioritaires dans la réalité actuelle des MPME. C'est ainsi que l'on a obtenu la version finale de l'outil, prête à être diffusée et utilisée dans des contextes territoriaux diversifiés, après son développement Web interactif.

FIGURE 2.

### Phases et étapes du processus



**Source :** préparé par les auteurs.



### 3.3. Définition de variables et de sous-variables

Bien que le premier niveau de la structure de l'outil d'autoévaluation – c'est-à-dire, les dimensions et sous-dimensions présentées dans le chapitre précédent – ait été totalement défini, un schéma d'opérationnalisation de ces variables et sous-variables permettant d'aborder et de mesurer chacune des thématiques saillantes devient nécessaire. On s'efforce par là même de faire en sorte que les dimensions et les sous-dimensions puissent être évaluées au moyen d'un processus les transformant en concepts mieux ciblés, observables et mesurables par l'intermédiaire de l'enquête d'autoévaluation. Une définition de ces éléments du schéma d'opérationnalisation est présentée ci-dessous.

- **Variable :** degré d'avancement de processus observables déterminés, contribuant à l'explication de l'insertion d'une des sous-dimensions dans le modèle d'affaires de la MPME.
- **Sous-variable :** activité spécifique faisant partie d'un sous-processus expliqué par une variable.

Le schéma d'opérationnalisation des variables et des sous-variables poursuit les objectifs suivants :

- I) disposer d'une structure claire de processus et d'activités spécifiques, observables et mesurables, permettant de mesurer l'avancement de la transition des MPME vers un modèle durable ;
- II) construire un système clair et précis d'indicateurs pouvant être recueillis au moyen d'une enquête virtuelle effectuée par les responsables des MPME ;
- III) obtenir des tableaux d'indicateurs permettant de comparer et d'analyser les données selon les domaines ou secteurs économiques, les zones géographiques, etc. ;
- IV) disposer d'un indice qui synthétise les données recueillies par le système d'indicateurs, qui permet de mesurer les avancées dans le processus de transition des MPME vers un modèle d'affaires durable.

Le niveau suivant de la structure d'opérationnalisation prend en compte les sous-variables permettant d'aborder chacune des variables de l'outil.



TABLEAU 2.

**Définition des variables**

DIMENSION	SOUS-DIMENSIONS	VARIABLES	DÉFINITION
 <b>ENVIRONNEMENTALE</b>	 Atténuation des changements climatiques	Planification	Identification et organisation d'activités d'atténuation du changement climatique dans la gestion des MPME.
		Mise en place d'activités d'atténuation	Mise en place d'activités d'atténuation du changement climatique dans toutes les étapes des opérations des MPME.
	 Adaptation aux changements climatiques	Mise en place d'activités d'adaptation	Mise en place d'activités d'adaptation au changement climatique dans toutes les étapes des opérations des MPME.
 <b>SOCIALE</b>	 Perspective de genre	Planification stratégique ciblée sur le genre	Mise en place d'une perspective de genre dans les stratégies de gestion des MPME.
		Participation des femmes	Participation égale ou majoritaire des femmes concernant la propriété de la MPME ou les postes de direction dans l'entreprise.
	 Groupes minoritaires	Planification stratégique ciblée sur les groupes minoritaires	Mise en place d'une perspective de groupes minoritaires dans les stratégies de gestion des MPME.
		Participation des groupes minoritaires	Participation égalitaire ou majoritaire des membres des groupes minoritaires concernant la propriété des MPME ou les postes de direction dans l'entreprise.
 <b>GOUVERNANCE</b>	 Transformation numérique	Niveau de maturité numérique	Niveau de développement et d'utilisation de solutions informatiques et de TIC dans les processus de planification, de production ou de commercialisation des MPME.
		Recours à des spécialistes	Embauche de spécialistes en TIC et en solutions informatiques au sein des équipes des MPME.
	 Culture organisationnelle	Qualité de gestion	Ensemble de valeurs et de principes orientant la gestion des MPME.
Rapport avec l'environnement		Ensemble des politiques relatives aux normes et réglementations de l'État et de la société.	



## ENCADRÉ 1.

**Pourquoi est-il important d'inclure une perspective de genre et de diversité dans les outils d'autoévaluation des MPME ?**

Lorsqu'on fait référence aux MPME, on croit souvent qu'elles sont neutres en ce qui concerne le genre. Dans les faits, et selon la façon dont est présentée cette perspective, les entreprises ont tendance à apporter des nuances qui tiennent compte de modèles de comportements différenciés. La perspective de genre peut en effet être présente sous différents aspects : i) la propriété ou la direction, ii) la main-d'œuvre et iii) les produits offerts, qui sont principalement consommés ou utilisés par des femmes. Même si l'on considère qu'il est impossible que toutes les entreprises puissent s'inscrire dans l'un des modèles mentionnés ci-dessus, il est important d'examiner dans quelle mesure les besoins des groupes de femmes dans l'environnement de leurs parties prenantes sont pris en compte dans les politiques institutionnelles.

Ce qui précède est également vrai en ce qui concerne les personnes se situant dans le spectre de la diversité, puisqu'elles peuvent être fortement représentées en fonction de la situation géographique des entreprises, comme c'est par exemple le cas des peuples autochtones dans leur environnement de parties prenantes (ou dans les perspectives mentionnées ci-dessus pour le genre – la propriété ou la direction, la main-d'œuvre, les produits offerts). Ceci peut également se produire pour les personnes d'ascendance africaine, les personnes souffrant d'un handicap ou les membres de la communauté LGBTQIA+.

Étant donné que la perspective de genre et de diversité ne peut pas toujours occuper une place prépondérante active dans les activités principales des MPME (encore une fois, les principales dimensions liées à la propriété ou à la direction, à la main-d'œuvre et aux produits offerts), il est essentiel de comprendre dans quelle mesure les entreprises favorisent un environnement interne et externe plus propice à une plus grande égalité sociale.

La compréhension de cette perspective, que ce soit au niveau interne ou externe, permet aux MPME de nouer des dialogues plus riches et de meilleure qualité avec les différentes parties prenantes, et même de considérer dans quelle mesure les intérêts des parties prenantes peuvent améliorer les biens ou les services fournis par l'entreprise.

Parallèlement, les informations recueillies aux cours de la mise en application pilote de cet outil ont permis de montrer que les MPME détenues ou dirigées par des femmes disposent souvent d'un plus haut degré de sensibilisation et d'adoption des éléments de durabilité sur lesquels ont été réalisés l'autoévaluation. Cela peut être lié au fait que les femmes sont plus sensibles aux questions sociales et environnementales, en raison des normes sociales genrées en matière de répartition du travail et du fait que les femmes ont adopté des rôles plus liés aux soins dans la sphère privée.



TABLEAU 3.

**Sous-variables de la dimension environnementale**

VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>			
<b>PLANIFICATION</b>	<b>Identification des activités</b>	On cherche à savoir si les dirigeants des MPME manifestent un certain degré d'intérêt ou de préoccupation à l'égard des effets de leur activité de production sur leur environnement.	Catégorique
	<b>Organisation des activités</b>	On cherche à connaître le niveau d'organisation d'activités de gestion environnementale dans les discours ou documents explicites.	Catégorique
<b>MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS D'ATTÉNUATION</b>	<b>Utilisation d'énergies renouvelables</b>	On cherche à identifier l'utilisation de mécanismes de production d'énergie électrique d'origines renouvelables, c'est-à-dire, des ressources naturelles ou biomasse.	Catégorique
	<b>Amélioration de l'efficacité énergétique</b>	On étudie la mise en œuvre d'innovations technologiques destinées à économiser l'eau, l'énergie calorifique ou l'électricité.	Catégorique
	<b>Introduction de l'économie circulaire</b>	On cherche à identifier la mise en place d'activités destinées à réutiliser ou recycler les matériaux et les produits dans la mesure du possible afin d'en retirer une valeur ajoutée.	Catégorique
	<b>Réduction des polluants</b>	On étudie la substitution des matériaux ou matières premières polluants.	Catégorique
	<b>Accès à des marchés spécialisés</b>	On cherche à identifier des activités de gestion environnementale dans l'étape de commercialisation de la chaîne de valeur.	Catégorique
	<b>Utilisation d'équipements à faibles émissions</b>	On cherche à identifier l'utilisation de moteurs ou de combustibles conçus pour réduire les émissions de CO2.	Catégorique
	<b>Utilisation de moyens de transport efficaces</b>	On observe l'incitation à utiliser des systèmes de transport minimisant les émissions de CO2.	Catégorique




VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>			
<b>MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS D'ADAPTATION</b>	<b>Développement d'un urbanisme environnemental</b>	On observe la construction de bâtiments dans une approche durable.	Catégorique
	<b>Gestion des ressources naturelles</b>	On détermine la mise ou place ou la participation dans la promotion de la restauration d'écosystèmes endommagés ou dans la conservation de la biodiversité.	Catégorique
	<b>Sensibilité et résilience face aux risques de catastrophes climatiques</b>	On détermine la mise ou place ou la participation dans la sensibilisation et la résilience face aux événements climatiques extrêmes ou situations d'urgence climatique.	Catégorique

TABLEAU 4.  
**Sous-variables de la dimension sociale**

VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : PERSPECTIVE DE GENRE</b>			
<b>PLAN STRATÉGIQUE AYANT UNE PERSPECTIVE DE GENRE</b>	<b>Égalité de participation des femmes dans les stratégies d'affaires</b>	On cherche à identifier le degré d'avancement dans la mise en place de thématiques de genre dans les discours ou dans les documents stratégiques des MPME.	Catégorique
	<b>Développement des capacités</b>	On cherche à déterminer s'il existe au sein des MPME des espaces de formation ou de sensibilisation destinés aux employés concernant la thématique du genre.	Catégorique
<b>PARTICIPATION DES FEMMES</b>	<b>Leadership et autonomisation des femmes</b>	On cherche à quantifier les MPME détenues par des femmes ou celles dont les postes de direction ou à haute responsabilité sont occupés par des femmes.	Catégorique
	<b>Égalité dans l'accès au travail des femmes</b>	On cherche à déterminer la proportion de femmes parmi le nombre total d'employés dans la MPME.	Quantitatif
	<b>Écart salarial</b>	On cherche à déterminer s'il existe des différences de rémunération au sein de la MPME entre les hommes et les femmes.	Quantitatif





VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : GROUPES MINORITAIRES</b>			
<b>PLAN STRATÉGIQUE AYANT UNE PERSPECTIVE DE GROUPES MINORITAIRES</b>	<b>Égalité de participation des groupes minoritaires dans les stratégies d'affaires</b>	On cherche à identifier le degré d'avancement dans la mise en place de thématiques en lien avec les groupes minoritaires dans les discours ou dans les documents stratégiques de la MPME.	Catégorique
	<b>Développement des capacités</b>	On cherche à déterminer s'il existe au sein des MPME des espaces de formation ou de sensibilisation destinés aux employés concernant la thématique des groupes minoritaires.	Catégorique
<b>PARTICIPATION DES GROUPES MINORITAIRES</b>	<b>Leadership et autonomisation des groupes minoritaires</b>	On cherche à quantifier les MPME détenues par des groupes minoritaires ou celles dont les postes de direction ou à haute responsabilité sont occupés par des membres des groupes minoritaires.	Catégorique
	<b>Égalité dans l'accès au travail des groupes minoritaires</b>	On cherche à déterminer la proportion de membres des groupes minoritaires parmi le nombre total d'employés dans la MPME.	Quantitatif
	<b>Écart salarial</b>	On cherche à déterminer s'il existe des différences de rémunération au sein de la MPME entre les membres des groupes minoritaires et les autres travailleurs.	Quantitatif






TABLEAU 5.  
**Sous-variables de  
la dimension de  
gouvernance**

VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : TRANSFORMATION</b>			
<b>NIVEAU DE MATURITÉ NUMÉRIQUE</b>	<b>Transformation numérique basique</b>	On cherche à identifier la mise en place de solutions informatiques basiques pour l'exercice des activités commerciales, comme les réseaux sociaux, les téléphones intelligents, le commerce en ligne, entre autres.	Catégorique
	<b>Transformation numérique avancée</b>	On cherche à identifier la mise en place de technologies numériques, tels que les logiciels de planification, les serveurs infonuagiques, entre autres.	Catégorique
	<b>Transformation numérique de pointe</b>	On cherche à identifier le développement et l'utilisation d'outils avancés de numérisation. Bien qu'il soit peu probable qu'une majorité de MPME effectue des investissements à un tel degré de maturité numérique, il est possible de trouver des cas isolés dans des branches ou niches de développement technologique qu'il est important d'identifier.	Catégorique
<b>RECOURS À DES SPÉCIALISTES</b>	<b>Recours à des profils ayant un niveau d'informatique basique</b>	On cherche à déterminer si la MPME a inclus des spécialistes en solutions informatiques de niveau basique dans ses équipes de gestion.	Catégorique
	<b>Recours à des profils ayant un niveau d'informatique avancée</b>	On cherche à déterminer si la MPME a inclus des spécialistes en solutions informatiques de niveau avancé dans ses équipes de gestion.	Catégorique
	<b>Recours à des profils ayant un niveau informatique de pointe</b>	On cherche à déterminer si la MPME a inclus des spécialistes en solutions informatiques de niveau de pointe dans ses équipes de gestion.	Catégorique



VARIABLE	SOUS-VARIABLES	DESCRIPTION	TYPE
<b>SOUS-DIMENSION : CULTURE ORGANISATIONNELLE</b>			
<b>QUALITÉ DE GESTION</b>	<b>Éthique de l'entreprise</b>	On cherche à déterminer l'ensemble des valeurs que les chefs de la MPME considèrent comme devant guider la gestion.	Catégorique
	<b>Sécurité et santé au travail</b>	On cherche à déterminer si la MPME possède un plan destiné à ses employés de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.	Catégorique
<b>RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Respect des normes</b>	On cherche à connaître le degré d'intérêt pour le respect des lois et des normes régissant l'activité de la MPME.	Catégorique
	<b>Transparence</b>	On cherche à déterminer l'engagement de la MPME dans la remise au public d'informations concernant les principales actions et résultats, dans le cadre d'une bonne gestion de l'entreprise.	Catégorique



### 3.4. Système d'indicateurs

Après avoir défini les dimensions, sous-dimensions, variables et sous-variables, on procédera à l'établissement d'un ensemble d'indicateurs permettant de recueillir les informations des MPME, de façon à obtenir une autoévaluation du processus de transition vers un modèle d'affaires durable. Les indicateurs dont il est question sont discriminés selon cinq caractéristiques de base (variables de discrimination), dotées de leurs respectives échelles de mesure, rendant possible les comparaisons et bilans de résultats.

TABLEAU 6.

#### Tableau des variables de discrimination des indicateurs

VARIABLES DE DISCRIMINATION	ÉCHELLE DE MESURE
Taille de la MPME	On établit trois tailles d'unités économiques : <b>micro, petite et moyenne entreprise</b> . L'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories dépend du cadre normatif de chaque pays, qui les classifie selon trois critères de base : le nombre d'employés, le total des actifs et le total des ventes brutes annuelles (CEPAL, 2009).
Zone	Elle fait référence à la zone d'activité de la MPME. On considère deux possibilités : <b>urbaine et rurale</b> . Les paramètres précis concernant la localisation géographique de chaque zone dépendent des normes de chaque pays, qui sont généralement basées sur le degré de concentration de la population sur une zone donnée (ONU-HABITAT, s/f).
Années d'activité	Les MPME sont divisées en trois catégories selon leur nombre d'années d'activité sur le marché : <b>i) nouvelles ou récemment créées</b> (jusqu'à 3 ans d'ancienneté) ; <b>ii) en cours de consolidation</b> (entre 3 et 10 ans d'ancienneté) ; et <b>iii) consolidées</b> (plus de 10 ans d'ancienneté). Il est important de préciser que ces catégories ne font référence qu'à l'aspect temporel de la présence sur le marché.
Secteur	Les activités économiques sont regroupées en quatre grands secteurs : <b>agricole et d'élevage, industriel, commercial et de services</b> , selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) (Nations unies, 2009).
Domaine	Il s'agit du domaine d'activité productive appartenant à chacun des secteurs économiques dont il est question. En s'appuyant sur la structure de la CITI (Nations unies, 2009), on considère les quatre domaines suivants : <b>i) agricole</b> et d'élevage : agriculture, élevage, pêche et sylviculture ; <b>ii) industriel</b> : extraction minière et d'hydrocarbures, activités manufacturières, approvisionnement en électricité, gaz et eau, et construction ; <b>iii) commercial</b> : de gros et de détail ; <b>iv) services</b> : restauration et hôtellerie, transport, stockage et communication, intermédiation financière, services immobiliers, éducation, santé, services communautaires et à la personne, services ménagers et domestiques.



TABLEAU 7.

**Tableau des indicateurs  
de la dimension  
environnementale**


VARIABLE	SOUS-VARIABLES	INDICATEURS
PLANIFICATION	Identification des activités	1. Analyse des impacts sur l'environnement
	Organisation des activités	2. Organisation d'activités de gestion environnementale
MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS D'AT- TÉNUATION	Utilisation d'énergies renouvelables	3. Recours à des mécanismes de production d'énergie électrique issue de sources renouvelables 4. Utilisation d'énergies renouvelables pour des fins diverses
	Amélioration de l'efficacité énergétique	5. Mise en œuvre de systèmes pour améliorer l'efficacité énergétique
	Introduction de l'économie circulaire	6. Activités de gestion des effluents et des déchets 7. Développement d'activités de recyclage
	Réduction des polluants	8. Substitution des matériaux ou matières premières polluants
	Accès à des marchés spécialisés	9. Marchés en rapport avec des activités de gestion 10. Utilisation d'emballages biodégradables 11. Obtention d'une certification de gestion environnementale
	Utilisation d'équipements à faibles émissions	12. Utilisation de moteurs ou combustibles à faibles émissions
	Utilisation de moyens de transport efficaces	13. Promotion de l'utilisation des transports en commun 14. Recours à des systèmes logistiques visant à réduire les transports de commercialisation
MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS D'ADAPTATION	Développement d'un urbanisme environnemental	15. Construction de bâtiments dans une optique durable 16. Adoption de mesures d'adaptation pour faire face à la pénurie d'eau
	Gestion des ressources naturelles	17. Restauration des écosystèmes endommagés 18. Conservation de la biodiversité agricole
	Sensibilité et résilience face aux risques de catastrophes climatiques	19. Développement de systèmes d'alerte et de gestion des risques face à des événements climatiques extrêmes 20. Développement de protocoles d'action en cas de situation d'urgence climatique



TABLEAU 8.

**Tableau d'indicateurs de la dimension sociale**


VARIABLE	SOUS-VARIABLES	INDICATEURS
PLAN STRATÉGIQUE AYANT UNE PERSPECTIVE DE GENRE	Égalité de participation des femmes dans les stratégies d'affaires	21. Incorporation de la thématique du genre dans les discours des dirigeants de la MPME 22. Incorporation de la thématique du genre dans les documents de la MPME
	Développement des capacités	23. Mise en place ou participation à des formations portant sur le genre
PARTICIPATION DES FEMMES	Leadership et autonomisation des femmes	24. MPME détenues par des femmes 25. Postes à haute responsabilité occupés par des femmes 26. Normes et règlements en lien avec les femmes
	Égalité dans l'accès au travail des femmes	27. Proportion de femmes sur l'ensemble des employés
	Écart salarial	28. Différence de salaire entre les hommes et les femmes 29. Formations en vue de résoudre les conflits liés au genre
PLAN STRATÉGIQUE AYANT UNE PERSPECTIVE DE GROUPES MINORITAIRES	Égalité de participation des groupes minoritaires dans les stratégies d'affaires	30. Incorporation de la thématique des groupes minoritaires dans les discours des dirigeants de la MPME 31. Incorporation de la thématique des groupes minoritaires dans les documents de la MPME
	Développement des capacités	32. Mise en place ou participation à des formations portant sur la thématique des groupes minoritaires
PARTICIPATION DES GROUPES MINORITAIRES	Leadership et autonomisation des groupes minoritaires	33. MPME détenues par des membres des groupes minoritaires 34. Postes à haute responsabilité occupés par des membres des groupes minoritaires 35. Normes ou règlements en lien avec les groupes minoritaires
	Égalité dans l'accès au travail des groupes minoritaires	36. Proportion de membres des groupes minoritaires sur l'ensemble des employés
	Écart salarial	37. Différence de salaire entre les membres des groupes minoritaires et le reste des employés 38. Formations en vue de résoudre les conflits relatifs aux groupes minoritaires



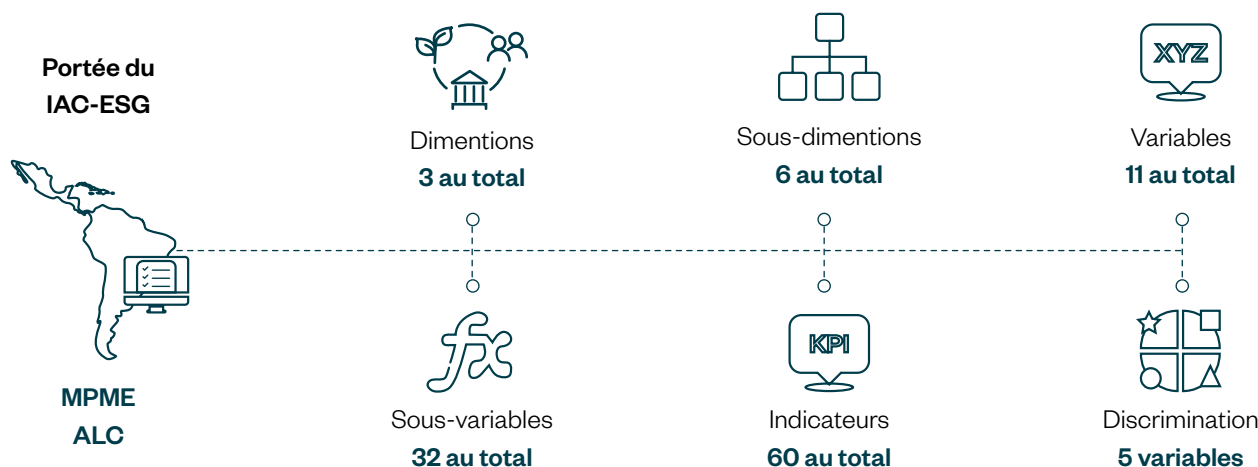
TABLEAU 9.

**Tableau d'indicateurs  
de la dimension de  
gouvernance**


VARIABLE	SOUS-VARIABLES	INDICATEURS
<b>NIVEAU DE MATURITÉ NUMÉRIQUE</b>	<b>Transformation numérique basique</b>	39. Interaction avec les clients par le biais de téléphones intelligents 40. Développement du site Web de l'entreprise 41. Développement de réseaux sociaux de l'entreprise 42. Utilisation de moyens de paiement électroniques 43. Utilisation du commerce électronique pour des ventes en ligne 44. Interaction au moyen de catalogues virtuels 45. Interaction avec l'État par le biais de modalités liées à Internet (canaux numériques)
	<b>Transformation numérique avancée</b>	46. Développement d'un réseau privé virtuel (RPV) 47. Développement d'un intranet 48. Développement d'un extranet 49. Utilisation de logiciels de gestion d'entreprise 50. Utilisation d'informatique en nuage
	<b>Transformation numérique de pointe</b>	51. Utilisation de technologies de pointe
<b>RECOURS À DES SPÉCIALISTES</b>	<b>Recours à des profils ayant un niveau d'informatique basique</b>	52. Embauche de gestionnaires de communauté au sein des équipes de l'entreprise
	<b>Recours à des profils ayant un niveau d'informatique avancée</b>	53. Embauche d'experts en sécurité informatique et logiciels de gestion d'entreprise
	<b>Recours à des profils ayant un niveau informatique de pointe</b>	54. Embauche d'experts en solutions informatiques de pointe pour l'entreprise
<b>QUALITÉ DE GESTION</b>	<b>Éthique de l'entreprise</b>	55. Code de déontologie reprenant les valeurs sur lesquelles s'appuie l'entreprise
	<b>Sécurité et santé au travail</b>	56. Programme de prévention des accidents de travail 57. Programme de prévention des maladies professionnelles
<b>RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Respect des normes</b>	58. Engagement pour le respect des normes et directives de l'État
	<b>Transparence</b>	59. Politiques de lutte contre la corruption 60. Utilisation d'outils de reddition de comptes.



FIGURE 3.  
**Caractéristiques de base  
du IAC-ESG**



**Source :** préparé par les auteurs.

L'annexe 1 contient un tableau consolidé présentant le système d'indicateurs de l'outil d'autoévaluation en matière de durabilité pour les MPME de l'ALC.

### 3.5. Conception de l'outil d'autoévaluation

Une enquête divisée en cinq sections est proposée (voir l'annexe 2). La première recueille les renseignements de base sur la personne ou l'employé de la MPME répondant au questionnaire. Il est recommandé qu'il s'agisse de l'un de ses dirigeants son propriétaire ou une personne ayant un poste à haute responsabilité, ou alors d'une personne qui connaisse bien les aspects concernant la stratégie et la gestion de l'entreprise, ainsi que ses activités de production et de commercialisation, afin de pouvoir répondre correctement à l'enquête.

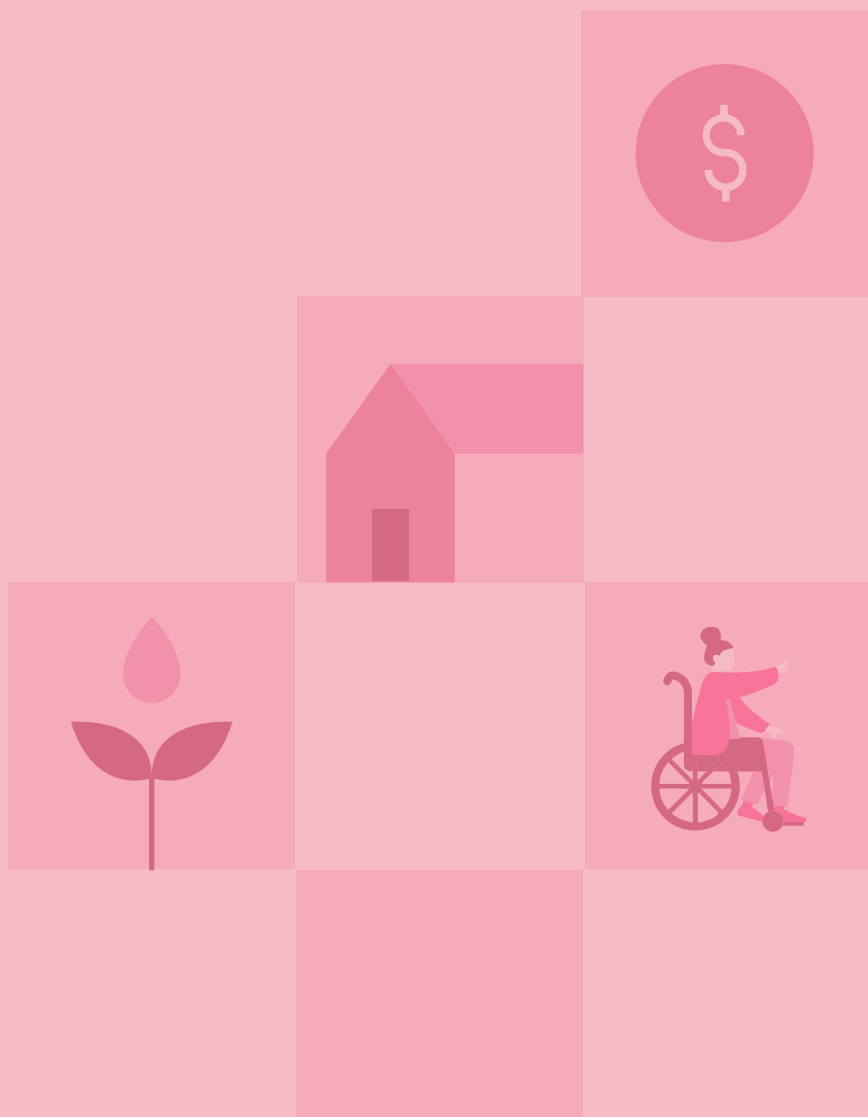
La deuxième section contient les renseignements de base sur la MPME en tant qu'entité juridique correspondant aux variables de discrimination. On cherche ici à ce que toutes les MPME peu importe leur taille, leur zone d'activité, l'année de leur création, leur secteur ou do-

maine d'activité économique répondent à la totalité des questions, dans la mesure où l'inclusion des thématiques prioritaires des critères ESG peut présenter différents degrés d'avancement, indépendamment de la valeur de ces variables. Les trois dernières sections comportent des questions relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, respectivement.

# Indice d'adoption des critères ESG (IAC-ESG)

---

4



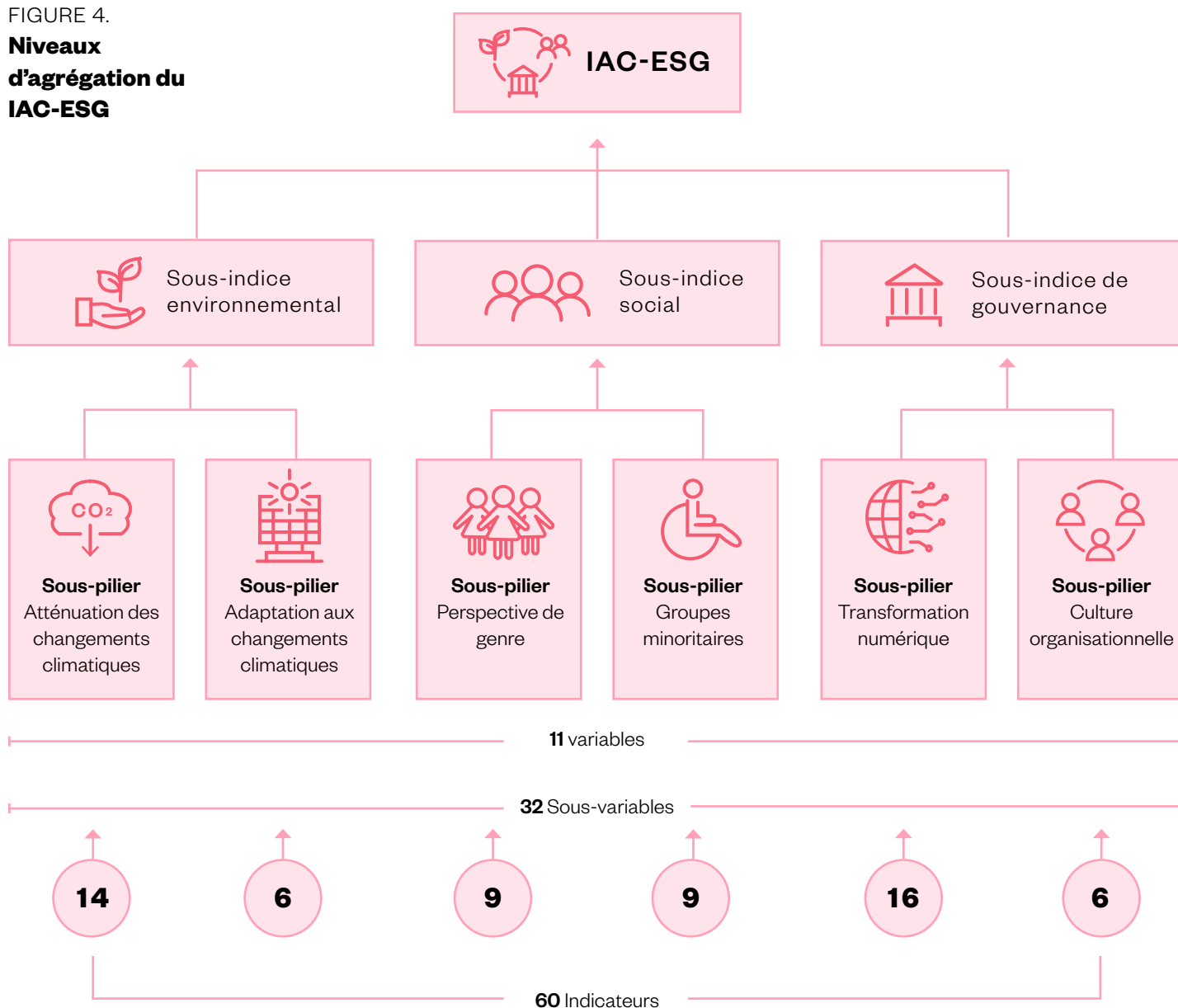




L'IAC-ESG a été développé dans le but de mesurer facilement le degré d'intégration des critères ESG dans le modèle de gestion des MPME de la région ALC. Cet indice fournit une représentation du degré d'avancement des MPME concernant les différents aspects liés à la durabilité et constitue le principal instrument d'évaluation de l'outil d'autoévaluation puisqu'il synthétise les informations de l'ensemble du système d'indicateurs.

L'outil d'autoévaluation, en plus de l'IAC-ESG, prend en compte le calcul de trois sous-indices principaux (ou piliers), qui regroupent les informations de chacune des trois dimensions du modèle, à savoir le SIE (sous-indice environnemental), le SIS (sous-indice social) et le SIG (sous-indice de gouvernance). L'IAC-ESG et les principaux sous-indices sont calculés sur la base de l'agrégation des informations provenant des 6 sous-dimensions (ou sous-piliers), des 11 variables, des 32 sous-variables et des 60 indicateurs du schéma d'opérationnalisation présenté dans les sections précédentes.

FIGURE 4.  
**Niveaux d'agrégation du IAC-ESG**



Source : préparé par les auteurs.



L'un des principaux avantages d'élaborer un indice qui synthétise les résultats des différentes variables de l'outil d'autoévaluation est de disposer d'un modèle d'interprétation simplifié, en comparaison avec l'exercice complexe consistant à identifier et à comparer les tendances des indicateurs individuels. En ce sens, cet indice devient un outil utile dans la comparaison des résultats entre des MPME de différents secteurs, régions ou pays, entre autres (Saltelli, 2007).

On observe également les avantages suivants (Saisana et Tarantola, 2002) :

- il permet de synthétiser des réalités complexes et multidimensionnelles afin de faciliter les prises de décision ;
- il est plus facile à interpréter qu'un ensemble d'indicateurs considérés séparément ;
- il permet d'évaluer les évolutions sur le long terme ;
- il permet de réduire le volume visible d'un ensemble d'indicateurs sans pour autant perdre les informations de base sous-jacentes ;
- il facilite la communication avec le grand public (c'est-à-dire, avec les citoyens, les médias, etc.) et la promotion des actions.

## 4.1. Méthodologie de l'IAC-ESG

L'IAC-ESG a été élaboré à partir des étapes proposées dans le manuel sur la construction d'indicateurs composites de l'OCDE (*Handbook on Constructing Composite Indicators : Methodology and User Guide*, 2008). Ce manuel présente les considérations relatives à l'élaboration d'un indice de qualité susceptible de représenter les phénomènes ou les réalités que l'on cherche à expliquer.

Il est à noter qu'un indice peut également être appelé « indicateur composite » et qu'il est formé à partir de la fusion de plusieurs indicateurs individuels sur la base d'un modèle sous-jacent (OCDE, 2008). Par ailleurs, l'élaboration de l'indice compte dix étapes, comme le montre le tableau 10. Cependant, puisque dans le cas présent il n'y a pas d'indicateurs complexes, on n'en retiendra que sept.

TABLEAU 10.

### Étapes dans la formulation d'un indice

ÉTAPE	DESCRIPTION	UTILISÉE POUR L'IAC-ESG
<b>CADRE THÉORIQUE</b>	Fournit la base pour la sélection et la combinaison de variables dans un indicateur composite significatif selon le principe de l'adéquation à l'objectif.	✓
<b>SÉLECTION DES DONNÉES</b>	Contribue à l'analyse de la solidité analytique, de la mesurabilité, de la couverture des pays et de la pertinence des indicateurs pour le phénomène mesuré, et les rapports qu'ils entretiennent entre eux.	✓
<b>IMPUTATION DES DONNÉES MANQUANTES</b>	Elle est nécessaire à l'obtention d'un ensemble complet de données. Elle participe également à l'évaluation de la fiabilité de chacune des valeurs dans le calcul de l'impact de l'imputation sur les résultats de l'indicateur composite.	✓
<b>ANALYSE À VARIABLES MULTIPLES</b>	Permet la vérification de la structure sous-jacente des données tout au long des dimensions principales, tout en la comparant au cadre théorique.	



ÉTAPE	DESCRIPTION	UTILISÉE POUR L'IAC-ESG
<b>NORMALISATION</b>	Elle est nécessaire avant toute agrégation de données, puisque les indicateurs d'un ensemble de données ont souvent des unités de mesures différentes. Elle fournit l'opportunité de procéder à des ajustements d'échelle en cas de besoin.	✓
<b>PONDÉRATION ET AGRÉGATION</b>	Choix de la meilleure option dans l'attribution d'un poids aux indicateurs individuels et dans l'agrégation de données permettant l'élaboration de l'indice. La plupart des indicateurs composites se basent sur la pondération équitable, c'est-à-dire que toutes les variables ont le même poids.	✓
<b>ANALYSE D'INCERTITUDE ET DE SENSIBILITÉ</b>	L'analyse d'incertitude est plus fréquemment utilisée que l'analyse de sensibilité et elles sont presque toujours considérées séparément. L'utilisation répétée des analyses d'incertitude et de sensibilité au cours du développement d'un indicateur composite pourrait en améliorer la structure.	✓
<b>RÉVISION DES DONNÉES</b>	Révision et désagrégation de l'indice dans ses composantes individuelles (sous-indices). Cela permet de mettre en évidence la pertinence des sous-composantes dans la valeur finale de l'indice.	
<b>RAPPORT AUX AUTRES INDICATEURS</b>	Les indices servent souvent à mesurer des concepts en lien avec des phénomènes bien connus et mesurables. Ces indicateurs peuvent être utilisés pour démontrer le pouvoir explicatif d'un indice par la corrélation. Cela permet d'établir un récit.	✓
<b>VISUALISATION DES RÉSULTATS</b>	Permet d'identifier la meilleure façon de formuler l'indice en fonction de son destinataire final. On peut recourir à des tableaux, des graphiques à barres, des graphiques radiaux, des diagrammes, entre autres.	✓

Source : adapté d'OCDE (2008).



Enfin, l'objectif de cette section est de présenter en détail la méthodologie utilisée dans l'élaboration de l'IAC-ESG, en décrivant la composition conceptuelle de l'indice ainsi que la pertinence des indicateurs. On présentera également la formulation mathématique proposée pour l'agrégation des indicateurs et la détermination de l'IAC-ESG.

#### 4.1.1 Composition conceptuelle

Tout d'abord, le cadre théorique sert de point de départ pour la construction de l'indice. Il est nécessaire de définir le phénomène à évaluer ainsi que ses composantes. Cet indice a été élaboré sur la base de l'outil d'autoévaluation afin d'évaluer la transition des MPME vers un modèle d'affaires durable. Pour ce faire, le cadre théorique et la sélection des données ont été détaillés dans les chapitres 2 et 3, respectivement, de la présente publication. Par ailleurs, les indicateurs ont été évalués quant à leur conformité avec les critères suivants, afin de garantir un indice adéquat de qualité et de performance :

- ils reflètent le caractère multidimensionnel du phénomène ;
- ils reposent sur une révision exhaustive de la théorie et des opinions des experts ;
- ils sont facilement disponibles (accessibilité de l'information) ;
- ils présentent une erreur de mesure réduite ;
- ils sont faciles à reproduire et comportent une méthodologie simple qui peut être mise en œuvre dans des contextes différents.

Il est nécessaire de signaler que l'utilisation des indices fournit une large gamme d'avantages dans la gestion de l'information. En synthétisant les diverses informations de plusieurs échantillons en une valeur comparable, l'indice peut être utilisé pour générer des processus de concurrence amicale entre les gestionnaires de cette information. L'IAC-ESG peut contribuer à promouvoir la concurrence en ce qui concerne les avancées dans le processus de transition des MPME vers des modèles de développement durable, non seulement entre les domaines économiques ou les secteurs, mais également entre les provinces, départements ou régions d'un pays. Il peut bien sûr également servir à générer de la concurrence entre les pays (BID, 2022).

#### 4.1.2 Composition mathématique

Avant de décrire la composition mathématique de l'indice, il est nécessaire de déterminer le traitement des données. En particulier, lors de l'élaboration de l'indice, l'imputation de données manquantes ou inexistantes pour l'un des indicateurs sera prise en compte comme suit (tableau 11).

TABLEAU 11.

#### Imputation des données manquantes dans l'IAC-ESG

CONDITION	SIGNIFICATION	TRAITEMENT
<b>DONNÉE NON DISPONIBLE</b>	Lorsqu'un indicateur ne dispose pas de donnée accessible	Elle n'est pas incluse dans le calcul de l'indice
<b>DONNÉE NON PRISE EN COMPTE</b>	Lorsqu'un indicateur, pour une quelconque raison, cesse d'être pris en compte dans la mesure	Elle n'est pas incluse dans le calcul de l'indice



Afin de procéder à l'agrégation des données, ces dernières doivent être normalisées, car chaque indicateur comporte des unités de mesure différentes. On normalise ainsi la représentation des données sur une même échelle. Dans le cas des indicateurs proposés, il s'agit de la normalisation directe<sup>4</sup> et de la normalisation relative à la moyenne<sup>5</sup>. L'annexe 3 présente la normalisation des indicateurs.

En ce qui concerne l'échelle de l'IAC-ESG, on propose l'attribution d'une échelle de 1 à 100, où 1 représente le pire des cas de figure, et 100 le meilleur. Il convient également de souligner que dans ce cas, aucune pondération n'a été attribuée aux dimensions pour générer l'indice, puisque les trois sous-indices possèdent, sur le plan conceptuel, la même importance dans l'adoption d'un modèle de gestion durable, de sorte que l'on utilise principalement la moyenne arithmétique non pondérée.

En ce sens, la formulation mathématique employée est la suivante :

$$IAC-ESG = \frac{SI_E + SI_S + SI_G}{3}$$

Où :

- SI<sub>x</sub> : sous-indice ;
- X : {E, S, G} ;
- E : critère environnemental ;
- S : critère social ;
- G : critère de gouvernance.

Et les sous-indices sont représentés de la manière suivante :

$$SI_x = \frac{\sum N_x \text{ Valeurs}}{N_x} \times 100$$

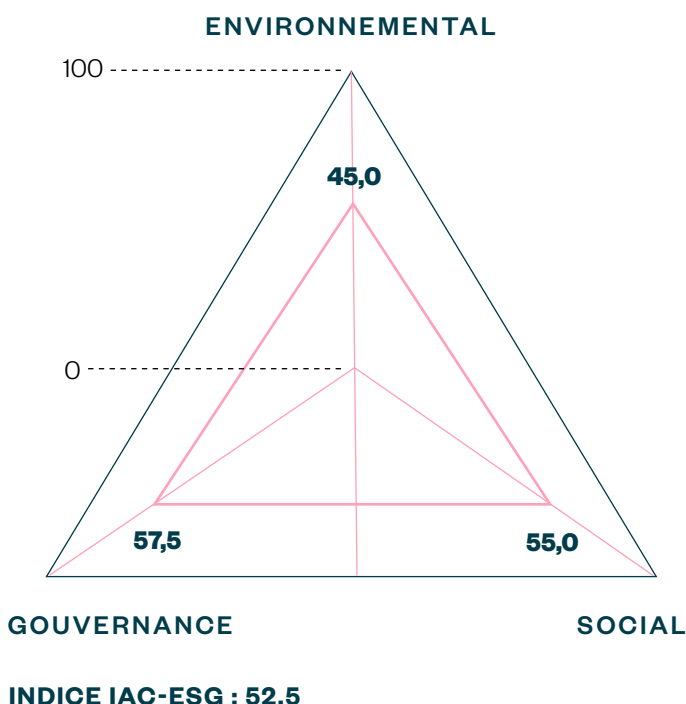
La valeur maximale sera fixée à 100 et la valeur minimale à 0, ce qui est une pratique courante et souhaitable pour les indicateurs en cours d'élaboration.

## 4.2. Visualisation des résultats de l'IAC-ESG

Les données générées grâce à la mise en application de l'outil fourniront des réponses aux indicateurs et permettront la comparaison avec de futures mises en application selon la périodicité choisie.

Le modèle radial est recommandé pour la visualisation de l'indice et des sous-indices. L'analyse et la communication relative à l'état de chacune des dimensions en seront ainsi simplifiées. Un exemple est présenté à la figure 5.

FIGURE 5.  
**Exemple de visualisation des sous-indices d'adoption des ESG selon le modèle radial**



**Source :** préparé par les auteurs.

4. Une valeur pour l'échelle est attribuée directement.  
5. Cette transformation tient compte des indicateurs qui sont au-dessus et au-dessous d'une valeur définie arbitrairement.



### 4.3. Analyse en fonction de variables de discrimination des indicateurs

Ce premier IAC-ESG est composé d'un groupe de MPME situées en Argentine, pouvant être classées en fonction des variables de discrimination des indicateurs suivantes, celles-ci ayant déjà été définies dans le chapitre 3 :

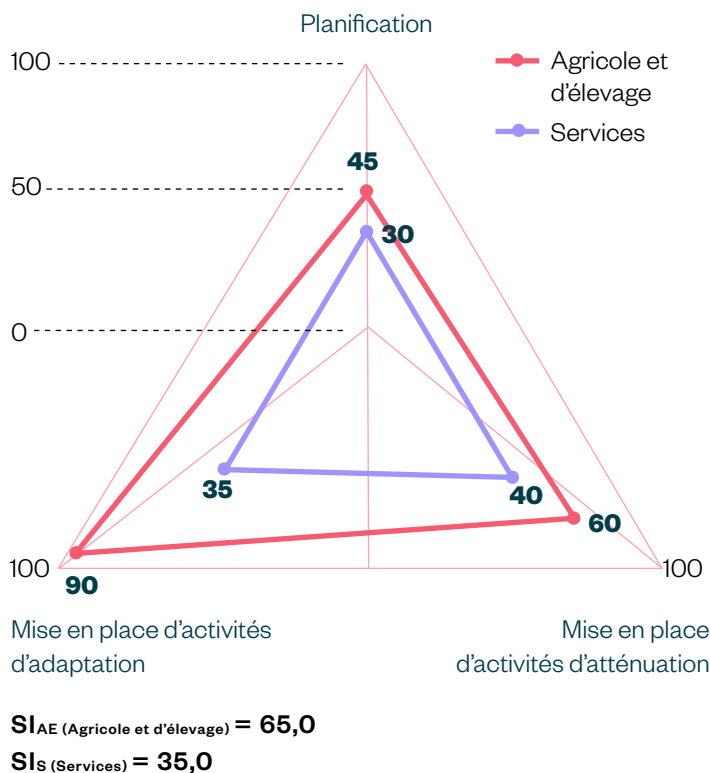
- taille ;
- zone ;
- nombre d'années d'activité ;
- secteur d'activité économique ;
- domaine d'activité économique.

Cette division deviendra utile au moment de comparer les niveaux d'adoption des critères ESG en fonction des variables de discrimination. Ainsi, il est possible de constater des différences selon l'emplacement géographique des activités ou le domaine d'activité économique, ce qui peut contribuer à l'orientation ou à la conception de plans d'action adaptés aux zones urbaines ou rurales, ou conçus pour le secteur manufacturier ou commercial, par exemple.

### 4.4. Évaluation des résultats liés aux plans d'action potentiels

Dans le but de simplifier les prises de décision concernant les plans d'action potentiels, on propose le critère d'évaluation des résultats suivant : lorsque la valeur d'un des sous-indices (environnemental, social et de gouvernance) est inférieure à 70, il devient nécessaire de revoir les valeurs des sous-variables, de façon à mener une action de développement de capacités ou d'investissement.

FIGURE 6. Exemple de visualisation du sous-indice environnemental selon le secteur d'activité économique



Source : préparé par les auteurs.

Dans l'exemple de la figure 6, le sous-indice environnemental des MPME des deux secteurs présentent une valeur inférieure à 70. Il devient donc nécessaire d'analyser les sous-variables de la figure afin d'effectuer les recommandations de plan d'action décrites dans le chapitre 5 de cette publication.

Comme on peut le constater, l'IAC-ESG permet de décrire le degré d'avancement ou de transition vers un modèle d'affaires durable. Cette analyse peut être effectuée aussi bien au niveau agrégé, selon les variables de discrimination, qu'au niveau individuel. Dans ce dernier cas, il deviendra possible pour chacune des MPME de concevoir ses propres plans d'action afin de diminuer les écarts liés aux différentes thématiques de chacun des critères ou dimensions, en fonction des résultats obtenus lors de la mise en application de l'outil d'autoévaluation.

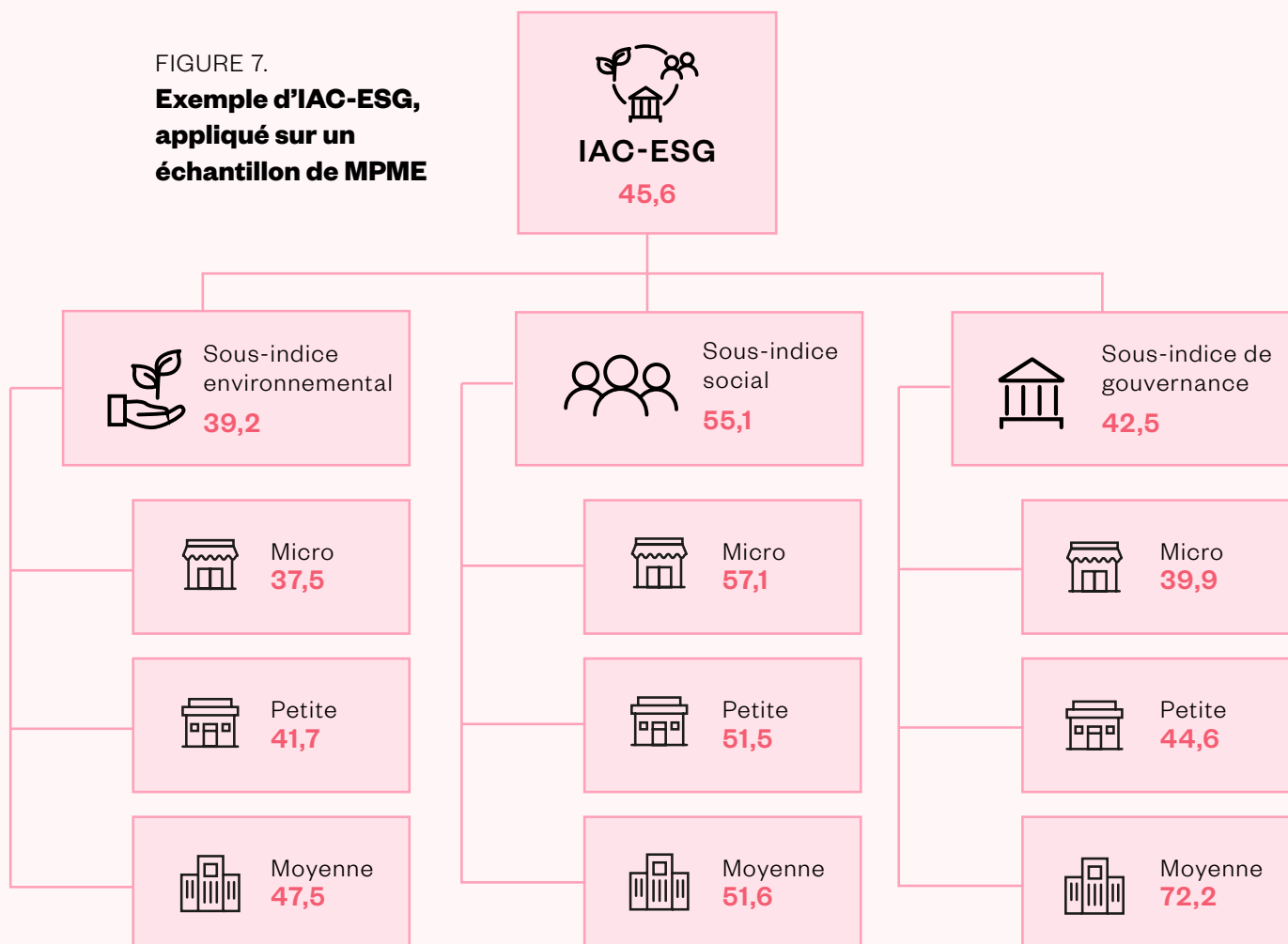


ENCADRÉ 2.

**Résultats de l'autoévaluation pilote dans des MPME de la province de Neuquén en Argentine**

En mai 2022, dans le cadre d'un projet pilote, l'autoévaluation a été appliquée à un groupe de 118 MPME de la province de Neuquén. En ce qui concerne le profil des MPME, il est important de remarquer qu'elles avaient en moyenne 12 ans d'existence, et que 75 % d'entre elles exerçaient leurs activités en zone urbaine, que 47 % effectuaient leurs ventes sur le marché local, que 47 % appartenaient au secteur des services et que 65 % étaient des microentreprises. Dans la mesure où la participation des dirigeants des MPME de Neuquén a été autonome et totalement libre, sans intervention de tiers, leur volonté de transmettre leurs opinions et leurs appréciations concernant les thématiques étudiées était manifeste. Les procédés de mise en application et les résultats ont permis de calibrer l'outil et de disposer d'une version finale de cet outil, en vue d'un développement Web interactif ultérieur.

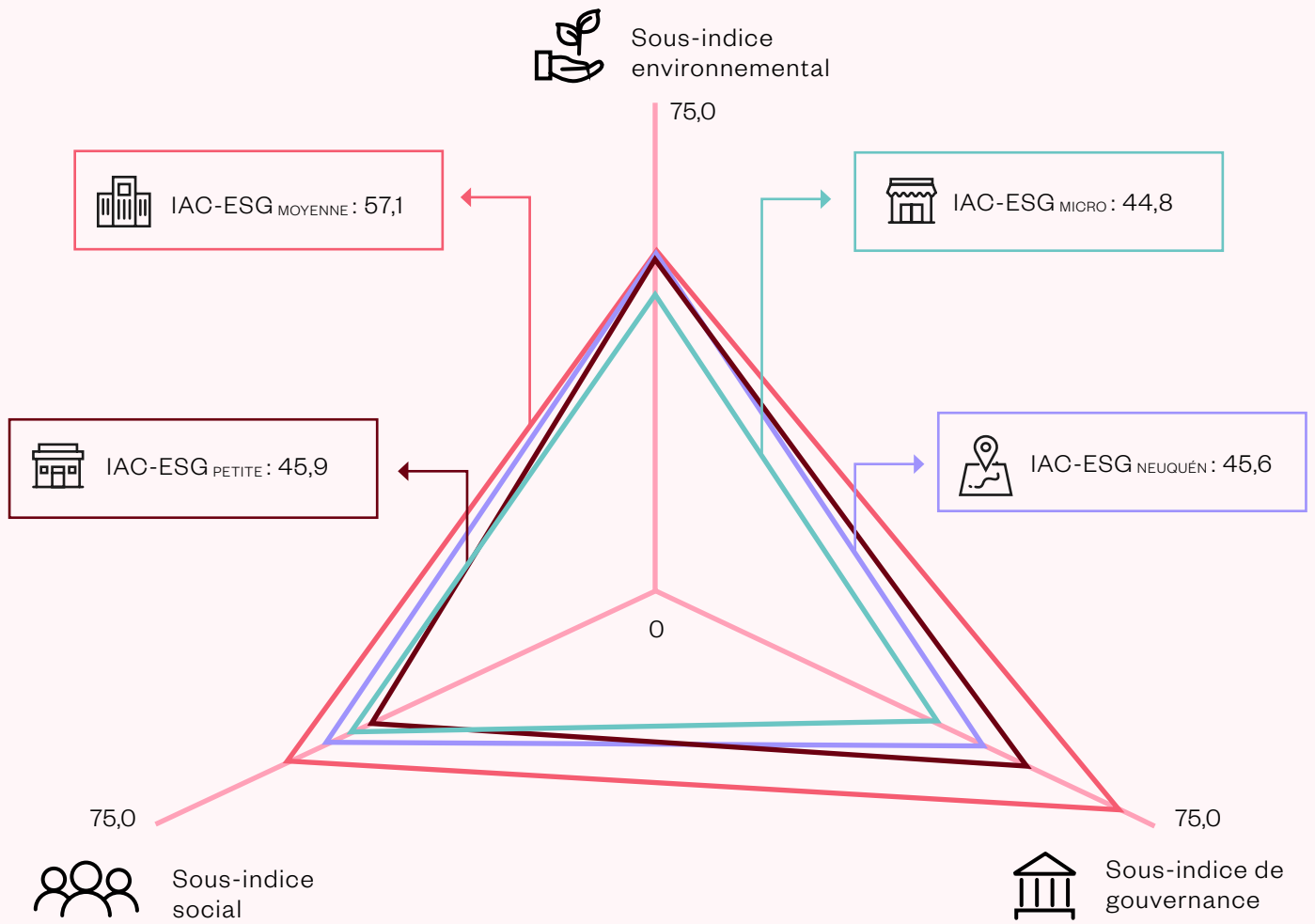
FIGURE 7.  
**Exemple d'IAC-ESG, appliqué sur un échantillon de MPME**



Ces MPME ont obtenu en moyenne un IAC-ESG de 45,6, avec un SI<sub>Environnemental</sub> de 39,2, un SI<sub>Social</sub> de 55,1 et un SI<sub>Gouvernance</sub> de 42,5. Ces indices présentent cependant des différences significatives lorsqu'ils sont discriminés selon la taille de l'entreprise.



FIGURE 8.  
**Exemple de résultats  
 d'IAC-ESG et sous-  
 indices selon la taille de  
 l'entreprise**



**Source :** compte rendu du projet pilote dans des MPME de la région de Neuquén (mai 2022).





## 4.5. Classification des MPME selon l'IAC-ESG

Bien que l'outil d'autoévaluation développé dans ce document ne couvre pas tous les aspects de chaque critère ESG, il devient nécessaire (dans le cadre des résultats obtenus par les MPME en ce qui concerne leur niveau d'avancement ou de transition vers un modèle d'affaires durable, et compte tenu du travail des clients principaux de la BID, comme les BPD et les APE) de regrouper ces MPME sur la base d'une classification pre-

nant en compte le degré d'adoption des critères ESG en utilisant en tant qu'approximation les points obtenus dans l'IAC-ESG, au moyen d'une échelle de classification comportant cinq niveaux distribués proportionnellement sur une échelle de 1 à 100 points. Ainsi, le regroupement et la classification des MPME<sup>6</sup> se ferait de la manière suivante :

TABLEAU 12.

### Classification des MPME selon l'IAC-ESG

Classification selon le degré d'adoption	Points obtenus dans l'IAC-ESG	Projet pilote à San Juan	Projet pilote à Neuquén
Naissant	Moins de 20 points	4,44 %	8,47 %
Faible	Entre 20 et 40 points	36,67 %	38,98 %
Moyen	Entre 40 et 60 points	33,33 %	31,35 %
Élevé	Entre 60 et 80 points	15,55 %	16,10 %
Modèle	80 points et plus	10,01 %	5,10 %

Le tableau ci-dessus présente un regroupement et une classification des MPME en fonction de leur degré d'adoption des critères ESG, représenté par l'IAC-ESG. Il existe cinq groupes de MPME : i) un premier groupe ayant un degré d'adoption « naissant » des critères ESG (avec un IAC-ESG inférieur à 20 points) ; ii) un deuxième groupe ayant un degré d'adoption « faible » (avec un

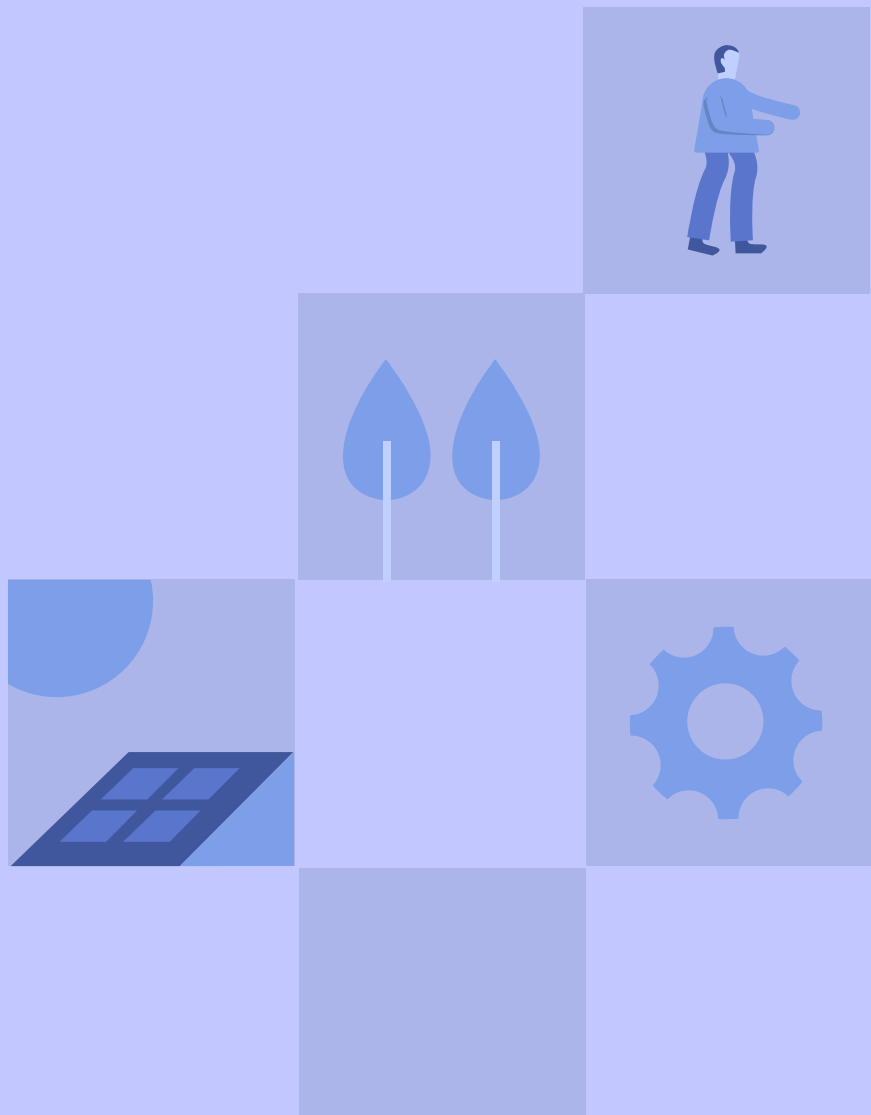
IAC-ESG entre 20 et 40 points) ; iii) un troisième groupe ayant un degré d'adoption « moyen » (avec un IAC-ESG entre 40 et 60 points) ; iv) un quatrième groupe ayant un degré d'adoption « élevé » (avec un IAC-ESG entre 60 et 80 points) ; et un cinquième groupe ayant un degré d'adoption « modèle » des critères ESG (avec un IAC-ESG égal ou supérieur à 80 points).

**6.** Cette classification est appliquée à titre d'exemple aux MPME qui ont participé aux projets pilotes de San Juan et de Neuquén en Argentine. Dans les deux provinces, environ 70 % des MPME ont un degré d'adoption « faible » ou « moyen » des critères ESG.

# Plans d'actions potentiels

---

5





## 5.1. Analyse de matérialité

Grâce aux valeurs de l'indice principal et des sous-indices, l'IAC-ESG fournit des informations essentielles permettant aux chefs d'entreprise d'identifier les dimensions et les sous-dimensions présentant le plus de faiblesses, c'est-à-dire, les plus grands écarts freinant la transition vers un modèle d'affaires durable. À cet égard, l'IAC-ESG devient un instrument essentiel permettant d'élaborer des plans d'action potentiels pour les MPME. Un plan d'action potentiel contient un ensemble d'activités à financer pour contribuer au processus de transition vers un modèle de développement durable. Ces activités peuvent être de deux types :

- activités de développement des capacités à court terme (avec un éventuel recours à une assistance technique) ;
- activités liées à des investissements à moyen et long terme (avec un éventuel recours au crédit).

Les plans d'action potentiels devront être élaborés en fonction de chaque MPME. Pour ce faire, en complément de l'autoévaluation, il sera nécessaire de réaliser une analyse de matérialité<sup>7</sup>, c'est-à-dire, une étude permettant d'identifier tous les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ayant un impact significatif, positif ou négatif, sur l'activité de l'entreprise et sur ses parties prenantes. Il convient de rappeler que la matérialité est un outil stratégique permettant de simplifier les prises de décision, si bien que toutes les entreprises qui veulent rester concurrentielles et qui sont concernées par la création de valeur pour la société, peu importe leur taille ou leur secteur d'activité, devraient régulièrement effectuer des analyses de matérialité (Mondello, 2022).

L'analyse de cette étape doit donc prendre en compte les résultats obtenus à l'aide de l'outil d'autoévaluation (évaluation interne) ainsi que les évaluations de certaines thématiques par les parties prenantes en lien avec l'entreprise et le secteur d'activité lui-même (évaluation externe), ce qui permettra d'établir un degré de priorité pour les thématiques matérielles associées aux écarts précédemment identifiés, et ainsi d'élaborer des plans d'action potentiels plus efficaces pour les MPME.

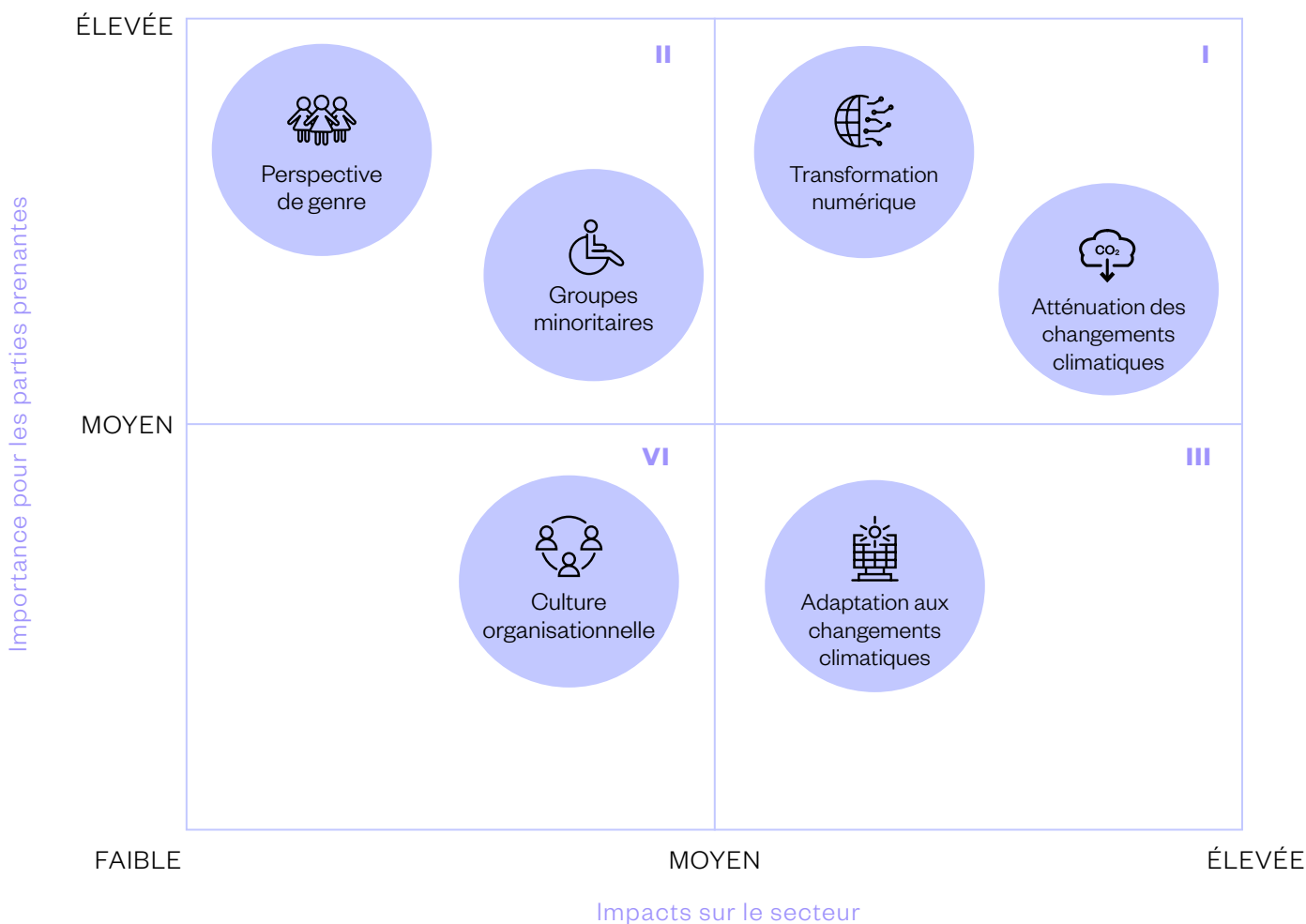
À titre d'exemple de cette évaluation externe, voici un cas hypothétique de matrice de matérialité pour une MPME (MMM) illustrant les rapports qui existent entre les différentes thématiques matérielles en lien avec les écarts identifiés, en fonction de leur importance pour chaque MPME et pour les parties prenantes, afin de les hiérarchiser de manière appropriée (figure 9). Bien que les thématiques matérielles intègrent les critères ESG, elles peuvent être représentées à partir des six sous-dimensions définies dans l'outil d'autoévaluation précédemment développé : atténuation des changements climatiques et adaptation aux changements climatiques, en tant que composantes du critère environnemental ; perspectives de genre et de groupes minoritaires, en tant que composantes du critère social ; et transformation numérique et culture organisationnelle, correspondant au critère de gouvernance. Les thématiques importantes ainsi associées aux écarts identifiés pourront alors être représentées graphiquement et intégrer n'importe lequel des quatre quadrants composant la MMM.

---

<sup>7</sup> Pour en savoir plus sur le sujet, voir : <https://transcendent.es/que-es-la-materialidad-y-por-que-es-critica-para-que-una-empresa-sea-verdaderamente-sostenible/>.



FIGURE 9.

**Exemple de MMM<sup>8</sup>**

**Source :** préparé par les auteurs.

Selon l'exemple de la figure 9, le quadrant I présente les thématiques les plus importantes aussi bien pour le secteur de la MPME que pour les parties prenantes (thématiques en relation avec les transformations numériques et l'atténuation des changements climatiques). Le quadrant II reprend celles qui sont fondamentales pour les parties prenantes, mais de moindre importance pour le secteur de la MPME (thématiques en lien avec la perspective de genre et les groupes minoritaires). De son côté, le quadrant III présente les thématiques les plus importantes pour le secteur de la MPME, mais de moindre importance pour les parties prenantes (thématiques en lien avec l'adaptation aux changements climatiques). Pour finir, le quadrant IV reprend les thématiques de moindre intérêt, que ce soit pour le secteur de la MPME ou pour les parties prenantes (en lien avec la culture organisationnelle).

Il convient de signaler que les thématiques matérielles et leur importance sont susceptibles d'augmenter ou de varier en fonction de l'émergence de nouvelles priorités, normes ou tendances. Ainsi, bien qu'il n'existe pas de règle communément admise sur la fréquence de l'analyse, il est conseillé de la réaliser avec une certaine régularité selon les caractéristiques et possibilités de la MPME.

**8.** L'emplacement des thématiques importantes sur le plan cartésien (x, y), en rapport avec les écarts identifiés pour chacune des six sous-dimensions de l'outil, peut correspondre à l'un des quadrants (I, II, III et IV) ou scénarios présentés à la figure 9. Il convient de noter que, dans cet exemple, elles ne sont là qu'à titre indicatif et qu'elles pourraient changer d'emplacement ou de quadrant dans le cas d'une autre MPME.





## 5.2. Activités d'investissement et de renforcement des capacités

Voici une liste d'activités potentielles d'investissement et de renforcement des capacités, organisées en dimensions et sous-dimensions, qui doivent être évaluées par la MPME en vue d'élaborer son plan potentiel en accord avec l'analyse de matérialité correspondant.



TABLEAU 13.



### Activités potentielles d'investissement et de renforcement des capacités

DIMENSION (PILIER) ENVIRONNEMENTALE <sup>9</sup>		
Sous-dimensions / Sous-piliers	Activités de renforcement des capacités (court terme)	Activités d'investissement (moyen et long terme)
 <b>ATTÉNUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études techniques en vue d'identifier des plans d'amélioration de l'efficacité énergétique.</li> <li>• Études techniques en vue d'identifier des plans d'utilisation d'énergies renouvelables dans la production d'électricité, de chaleur, d'énergie mécanique et/ou de réfrigération.</li> <li>• Expertise pour l'élaboration de plans de gestion environnementale pour les MPME.</li> <li>• Assistance technique en vue d'identifier et d'évaluer les matériaux et matières premières polluants et leurs substituts possibles disponibles sur le marché.</li> <li>• Assistance technique sur les certifications de production propre, biologique ou autres, en vigueur au niveau national ou international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en systèmes d'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'énergie électrique.</li> <li>• Investissement en systèmes d'utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur.</li> <li>• Investissement en systèmes d'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'énergie mécanique.</li> <li>• Investissement en systèmes d'utilisation d'énergies renouvelables pour la réfrigération.</li> <li>• Investissement en systèmes de stockage des énergies renouvelables.</li> <li>• Investissement en équipements pour l'amélioration de l'efficacité énergétique.</li> <li>• Investissement en moteurs à faibles émissions.</li> </ul>




<sup>9</sup> Plans d'action proposés sur la base de la méthodologie collaborative des banques multilatérales de développement d'estimation de financement climatique (en anglais).






DIMENSION (PILIER) ENVIRONNEMENTALE		
Sous-dimensions / Sous-piliers	Activités de renforcement des capacités (court terme)	Activités d'investissement (moyen et long terme)
 <p><b>ADAPTATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études techniques pour la recherche de sources d'eau souterraine.</li> <li>• Plans de sensibilisation et d'éducation en matière de changement climatique.</li> <li>• Évaluation technique des impacts de la MPME sur les forêts ou autres écosystèmes sensibles de son environnement.</li> <li>• Expertise pour l'élaboration de protocoles d'action en cas de situations d'urgence climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement en systèmes de micro-récupération de l'eau à des fins diverses.</li> <li>• Investissement en systèmes de stockage de l'eau.</li> <li>• Investissement en systèmes de réduction des pertes de l'eau stockée et/ou transportée.</li> <li>• Investissement en systèmes de macro-récupération de l'eau.</li> <li>• Investissement en systèmes de pompage de l'eau.</li> <li>• Investissement en systèmes de traitement des eaux pour leur potabilisation.</li> <li>• Investissement en reforestation avec des espèces locales.</li> <li>• Investissement en systèmes d'alerte et de gestion des risques en cas d'événements climatiques extrêmes.</li> <li>• Investissement en systèmes d'agriculture protégée.</li> <li>• Investissement en fertilisants biologiques.</li> <li>• Investissement en systèmes d'agriculture de précision.</li> </ul>

DIMENSION (PILIER) SOCIALE		
Sous-dimensions / Sous-piliers	Activités « douces » (court terme)	En lien avec les investissements (moyen et long terme)
 <p><b>PERSPECTIVE DE GENRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise d'entreprise pour inclure la perspective de genre dans les documents stratégiques.</li> <li>• Formation sur le rôle des femmes dans les sphères politique, économique, culturelle, etc., dans un contexte national et mondial.</li> <li>• Études sur l'accès au travail des femmes dans le secteur économique au sein duquel évolue la MPME.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de documents stratégiques de la MPME incluant et sensibilisant les processus d'adaptation de la perspective de genre.</li> <li>• Études sur les résultats de productivité et d'activité de l'entreprise selon les proportions de genre.</li> <li>• Études sur l'état de l'ambiance de travail selon les proportions de genre.</li> </ul>



DIMENSION (PILIER) SOCIALE		
Sous-dimensions / Sous-piliers	Activités « douces » (court terme)	En lien avec les investissements (moyen et long terme)
 <p><b>PERSPECTIVE DE GENRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études sur les résultats de productivité et d'activité de l'entreprise selon les proportions de genre.</li> <li>• Études sur l'état de l'ambiance de travail selon les proportions de genre.</li> <li>• Expertise pour résoudre les conflits de travail liés à la question du genre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise pour résoudre les conflits de travail liés à la question du genre.</li> <li>• Études de marché sur la réception des produits/services chez les clientes femmes.</li> <li>• Conception de systèmes de suivi de l'activité de la MPME, en y incluant des indicateurs de genre.</li> </ul>
 <p><b>GROUPES MINORITAIRES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise d'entreprise pour l'inclusion de la perspective de groupes minoritaires dans les documents stratégiques.</li> <li>• Formation sur le rôle des membres des groupes minoritaires dans les sphères politique, économique, culturelle, etc., dans un contexte national et global.</li> <li>• Études sur l'accès au travail des personnes appartenant aux groupes minoritaires dans le secteur économique au sein duquel évolue la MPME.</li> <li>• Études sur les résultats de productivité et d'activité de l'entreprise selon les proportions de personnes appartenant aux groupes minoritaires.</li> <li>• Études sur l'état de l'ambiance de travail selon les proportions de personnes appartenant aux groupes minoritaires.</li> <li>• Expertise pour résoudre les conflits de travail liés à la question des groupes minoritaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de documents stratégiques de la MPME incluant et sensibilisant sur les processus d'adaptation de la perspective de groupes minoritaires.</li> <li>• Élaboration de normes ou règlements liés aux conflits ou thématiques des groupes minoritaires.</li> <li>• Études de marché sur la réception des produits/services chez les clients appartenant aux groupes minoritaires.</li> <li>• Conception de systèmes de suivi de l'activité de la MPME, y compris des indicateurs de groupes minoritaires.</li> </ul>



DIMENSION/PILIER DE GOUVERNANCE		
Sous-dimensions / Sous-piliers	Activités « douces » (court terme)	En lien avec les investissements (moyen et long terme)
 <p><b>TRANSFORMATION NUMÉRIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de réseaux sociaux de l'entreprise.</li> <li>• Formations pour la création de contenus pour les réseaux sociaux.</li> <li>• Développement de sites Web.</li> <li>• Expertise pour la mise en place de moyens de paiement électronique.</li> <li>• Assistance technique d'un gestionnaire de communauté.</li> <li>• Expertise sur la sécurité informatique.</li> <li>• Expertise sur les plateformes mises en place par l'État pour les opérations de gestion virtuelles.</li> <li>• Études de l'impact sur la productivité provenant de la mise en place de technologies numériques de niveau moyen dans la MPME.</li> <li>• Études de l'impact sur la productivité provenant de la mise en place de technologies numériques de pointe dans la MPME.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de plateformes de commerce électronique.</li> <li>• Développement de catalogues virtuels de produits ou de services de la MPME.</li> <li>• Investissement dans un RPV.</li> <li>• Développement de l'intranet et/ou de l'extranet.</li> <li>• Conception et développement de logiciels de gestion pour la MPME.</li> <li>• Mise en place de services d'informatique en nuage.</li> <li>• Mise en place de technologies de niveau de pointe selon les besoins de la MPME.</li> </ul>
 <p><b>CULTURE ORGANI- SATIONNELLE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expertise pour l'élaboration d'un code d'éthique de l'entreprise.</li> <li>• Expertise juridique pour les normes et règlements de l'État en lien avec les opérations de la MPME dans le pays.</li> <li>• Événements de sensibilisation et de formation sur les politiques de lutte contre la corruption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un plan de prévention des accidents de travail au sein de la MPME.</li> <li>• Développement d'un plan de prévention des maladies professionnelles liées à l'activité de la MPME.</li> <li>• Développement de plateformes virtuelles pour la reddition de comptes.</li> </ul>



# Recommendations

---

6





Voici ci-dessous quelques recommandations permettant de mettre à profit les possibilités de l'outil, formulées principalement à partir des enseignements tirés de sa mise en application pilote et de ses procédés de construction.

## 6.1. Conception de l'outil

**6.1.1. Connaissance de la réalité des MPME :** les étapes suivies dans la construction de l'outil d'autoévaluation ont permis de mettre en évidence l'importance de connaître au préalable le profil des dirigeants ou propriétaires des MPME possédant une bonne compréhension de l'état actuel du modèle d'affaires de l'entreprise et qui répondront à l'enquête, qui connaissent les motivations particulières dont ces MPME ont besoin, entre autres caractéristiques du secteur, non seulement pour mettre en œuvre cet outil d'autoévaluation, mais également pour se l'approprier afin de l'utiliser régulièrement pour évaluer le degré d'avancement du processus de transition de leur modèle d'affaires vers un modèle de développement durable.

**6.1.2. Recours à des experts et expérience pilote :** un outil comme celui-ci, conçu initialement dans un bureau, requiert la validation d'experts thématiques (genre, groupes minoritaires, changement climatique, transformation numérique, etc.) et sectoriels (commerce, services, industrie et secteur agricole et d'élevage), ainsi qu'une mise en application pratique sur le terrain sur un échantillon de MPME (projet pilote) sur un territoire spécifique en vue de leur calibrage respectif. Il est également nécessaire de prendre en compte l'opinion des équipes des partenaires qui mènent directement le projet pilote en raison de leur connaissance locale des MPME, ce qui est particulièrement précieux pour l'adaptation de l'outil.

**6.1.3. Dimension de l'outil :** l'un des principaux objectifs de la mise en place des projets pilotes et de la procédure suivie est de disposer d'un système qui ne s'appuie pas sur plus de 60 indicateurs (qui doivent

principalement se traduire par des questions dichotomiques et à choix multiples). Ils devront être distribués de la manière la plus équitable possible dans chacune des dimensions ou piliers du système développé, afin d'éviter les biais liés à la surreprésentation. Un plus grand nombre d'indicateurs (qui s'ajoutent aux 10 indicateurs traitant déjà de l'information générale de la MPME et qui incluent les indicateurs de la discrimination) ne permettrait pas de garantir que le questionnaire soit entièrement complété (pour cause d'abandon), et cela porterait par conséquence atteinte à l'efficacité de l'outil.

### 6.1.4. Développement de l'outil sur des plateformes interactives :

un autre enseignement est en lien avec le développement d'une version interactive de l'outil qui envisage une stratégie permettant d'optimiser l'expérience de l'utilisateur (UX, pour le sigle en anglais) et l'interface de l'utilisateur (UI, pour le sigle en anglais), par la prise en compte du profil des utilisateurs directs, soit les dirigeants ou propriétaires de la MPME. Il est en effet possible qu'une bonne partie d'entre eux n'utilise que rarement les outils virtuels, de sorte qu'un tout petit défaut dans la présentation visuelle ou la navigation peut les amener à délaisser l'application. Dans cette optique, il est également conseillé d'ajouter un module simple pour évaluer l'expérience des utilisateurs, à l'aide d'une question permettant de donner une note, afin d'identifier et de corriger les problèmes de conception.

### 6.1.5. Limites de l'autoévaluation :

ce type d'autoévaluation en ligne peut entraîner une distorsion de l'information provoquée par la sur- ou la sous-estimation de certaines des thématiques à évaluer par les personnes répondant au questionnaire de l'outil. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une étape postérieure pour revenir sur les informations recueillies, soit par ce moyen, soit par des visites sur place et en recourant à des spécialistes vérificateurs des partenaires impliqués dans les activités d'investissement ou de renforcement des capacités ou d'assistance technique dans le cadre d'un programme sur un territoire défini, dans le but de répertorier et de classer les MPME avec qualité, précision et fiabilité.



## 6.2. Mise en application de l'outil

### 6.2.1. Préparation et gestion de la base de données des MPME :

puisque l'enquête permettant de recueillir les informations de terrain doit être envoyée par courriels de masse, il est recommandé d'envisager une étape préalable pour la construction d'une base de données contenant l'ensemble des contacts des unités d'information que sont les destinataires cibles. Bien que cette tâche puisse nécessiter un temps considérable, elle n'en est pas moins essentielle, puisque les services d'envoi massif disposent d'un système de comptage des messages rejetés pouvant bloquer les envois lorsqu'il y a trop grand nombre d'adresses électroniques incorrectes. C'est pourquoi le processus de constitution de la base de données de contacts doit inclure un certain nombre d'activités, notamment la vérification de la validité des adresses électroniques des contacts de chaque MPME devant faire l'objet de l'enquête, pour s'assurer qu'il s'agit d'adresses électroniques exactes. Même lorsque ces adresses électroniques sont correctes, il est par ailleurs nécessaire de vérifier que les destinataires occupent toujours le poste pertinent pour répondre au questionnaire.

### 6.2.2. Positionnement des partenaires :

l'un des aspects essentiels pouvant être déterminant pour le succès de la mise en application des projets pilotes est la proximité et la reconnaissance (positionnement) des BPD ou APE (en qualité de partenaires) et des équipes s'occupant de la mise en application de l'outil sur le segment cible de MPME dont il est question. Cela permettra non seulement de garantir des taux de réponses satisfaisants (supérieurs à 10 %), mais également de raccourcir les délais de réponse (jusqu'à une semaine), ce qui se traduira par une plus grande efficacité. Le soutien de la BID sera bien évidemment un gage supplémentaire de réussite, grâce à la reconnaissance dont elle dispose dans cette région. C'est la raison pour laquelle il est conseillé qu'elle soit présente dans les interfaces de l'outil.

### 6.2.3. Stratégie de diffusion et de sensibilisation :

bien que la littérature montre l'importance de l'approche du développement durable sur les marchés mondiaux actuels, il est nécessaire de poursuivre les efforts de recherche concernant les impacts

sur la rentabilité de ce type d'investissements dans le cas spécifique des MPME dans la région ALC. Les résultats de ces recherches pourront servir à approfondir les connaissances sur ces entreprises et ainsi à élaborer des textes, des messages et des campagnes de communication et de diffusion de l'outil reposant sur des données empiriques issues de secteurs et d'échantillons d'entreprises de la même région. L'un des concepts à inclure dans ces programmes de recherche est celui de la résilience pour les MPME. Il s'agit de démontrer que les investissements dans le processus de transition vers un modèle de développement durable peuvent non seulement profiter à la société, mais aussi à l'entreprise elle-même.

### 6.2.4. Révision et actualisation de l'outil :

en raison de la nature dynamique des thématiques abordées par l'outil d'autoévaluation plus particulièrement celles qui concernent la numérisation des MPME, qu'il s'agisse du niveau basique, avancé ou de pointe, il est nécessaire de mettre en place des activités continues de révision et d'actualisation de l'instrument. Pour ce qui est des rapports, le tableau principal doit être révisé pour y afficher des menus adaptés aux contextes spécifiques des villes, des régions ou des pays. Le questionnaire de l'enquête doit lui aussi être réexaminé afin d'y introduire de nouveaux termes répandus dans le jargon propre aux TIC ou aux nouvelles technologies.

## 6.3. Obtention et utilisation des résultats

### 6.3.1. Discrimination des données pour calculer les indices et les sous-indices :

bien que l'outil d'autoévaluation propose cinq variables de discrimination (tableau 6), il est recommandé de calculer également les indices et sous-indices en prenant en compte le sexe des dirigeants ou propriétaires des MPME. Sur ce point, les résultats des projets pilotes réalisés dans les provinces de San Juan et de Neuquén montrent que les MPME qui sont détenues ou dirigées par des femmes tendent à présenter un plus haut degré de sensibilisation et d'adoption des questions de durabilité sur lesquelles a été réalisée l'autoévaluation.



TABLEAU 14.

### IAC-ESG et sous-indices selon le sexe des propriétaires des MPME des projets pilotes de San Juan et de Neuquén

	San Juan			Neuquén		
	Hommes	Femmes	Province	Hommes	Femmes	Province
Distribution de l'échantillon	64 %	36 %	100 %	53 %	47 %	100 %
IAC-ESG	40,5	58,8	47,1	39,2	52,7	45,6
SI Environnemental	35,9	53,3	42,1	37,1	41,5	39,2
SI Social	39,0	66,2	48,7	38,8	73,1	55,1
SI Gouvernance	46,7	57,0	50,4	41,7	43,4	42,5

**Source :** rapports sur les projets pilotes dans des MPME de San Juan et de Neuquén (mai 2022).

**6.3.2. Analyse complémentaire des MPME :** bien que les informations contenues dans l'IAC-ESG et ses sous-indices respectifs puissent être utilisées comme matériau de première importance dans l'identification des thématiques importantes découlant des écarts relevés, il ne s'agit que d'une évaluation interne aux MPME. C'est pour cette raison qu'il est important de les compléter par une évaluation externe qui prend en compte les attentes et les évaluations des parties prenantes et du secteur où la MPME évolue, par rapport à ces thématiques importantes, afin de les hiérarchiser de manière appropriée et de les utiliser pour élaborer des activités, des stratégies et des politiques de développement économique à moyen et à long terme.

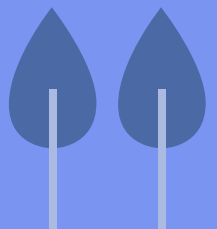
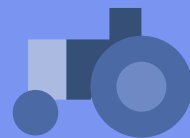
**6.3.3. Transmission des résultats aux MPME :** il est recommandé de permettre aux utilisateurs de consulter les résultats, notamment au moyen de comptes rendus et de graphiques prédéfinis. Pour le format des comptes rendus, il est conseillé d'utiliser des tableaux présentant les valeurs de l'IAC-ESG et des trois principaux sous-indices, accompagnés de graphiques comparant les résultats selon les variables de discrimination. Cela suppose que l'information soit hébergée sur les serveurs des partenaires (clients) de la BID. Cette activité aidera ces acteurs à s'approprier l'outil, ce qui est aussi un moyen de les sensibiliser aux thématiques abordées par l'outil, à savoir, l'ensemble des variables et sous-va-

riables des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance.

**6.3.4. Utilisation des informations fournies par l'outil :** il est important de signaler au moins deux utilisations possibles de ce type d'informations dans l'élaboration de programmes ou de stratégies. Il faut tout d'abord considérer un premier niveau de gestionnaires de ces informations, composé par les principaux clients de la BID, à savoir, les BPD et les APE. Les APE peuvent tout particulièrement utiliser les résultats de l'IAC-ESG en tant que première représentation du modèle de développement d'affaires en vigueur dans une ville, en fonction de la représentativité de l'échantillonnage. L'outil permettant d'identifier les écarts d'adoption dans les programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance, l'APE dispose d'un premier relevé pour élaborer les grandes lignes d'une stratégie de développement durable, en mettant l'accent sur les thématiques pour lesquelles le territoire présente le plus de points faibles. Cela peut permettre de simplifier et même d'optimiser les délais et les ressources dans la recherche d'alliances public-privé pertinentes selon l'état actuel de chaque territoire. Par ailleurs, les MPME peuvent également utiliser cette information, dans la mesure où l'accès à un outil facilement applicable leur permettra d'identifier les écarts et les occasions qui se présentent sur le plan de la durabilité de leur modèle d'affaires et d'élaborer des feuilles de route plus claires.

# Bibliographie

---

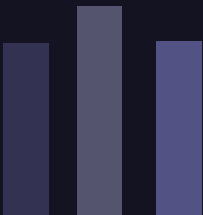
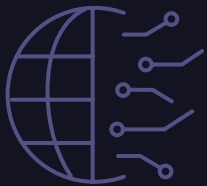
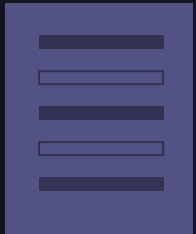




- Amar, A. et V. Grondona. 2020. **Economía digital y tributación. El caso argentino en el marco de la experiencia internacional. Documentos de Proyectos (LC/TS.2021/122-LC/BUE/TS.2021/3)**. Santiago, Chili : CEPAL. Disponible sur : [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47355/1/S2100573\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47355/1/S2100573_es.pdf)
- BID (Banque interaméricaine de développement). 2019. **Diversity Action Plan for Operations 2019-2021**. Disponible sur : <https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-1024040741-59>
- \_\_\_\_\_. 2022. **Índice sobre pérdida y desperdicio de alimentos. Una herramienta para medir el progreso nacional en la gestión de pérdida y desperdicio de alimentos. Resumen de Políticas No IDB-PB-36 1**. Washington, D. C.: BID. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.18235/0004255>
- CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes). 2009. **Manual de la micro, pequeña y mediana empresa. Una contribución a la mejora de los sistemas de información y el desarrollo de las políticas públicas**. San Salvador, Salvador : CEPAL. Disponible sur : [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/2022/1/Manual\\_Micro\\_Pequenha\\_Mediana\\_Empresa\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/2022/1/Manual_Micro_Pequenha_Mediana_Empresa_es.pdf)
- Deloitte. 2021. **Enfoque ASG, la nueva forma de ver los negocios**. Disponible sur : <https://www2.deloitte.com/ar/es/pages/about-deloitte/articles/enfoque-ASG.html>
- Dini, M., N. Gligo et A. Patiño. 2021. **Transformación digital de las mipymes. Elementos para el diseño de políticas. Documentos de Proyectos (LC/TS.2021/99)**. Santiago, Chili : CEPAL. Disponible sur : [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47183/1/S2100372\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/47183/1/S2100372_es.pdf)
- FMI (Fonds monétaire international). 2020. **Greening the Recovery. Fiscal Affairs Department**. Disponible sur : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/covid19-special-notes/en-special-series-on-covid-19-greening-the-recovery.ashx>
- Grünwaldt, A. 2011. **Definición de la adaptación al cambio climático. Blog Sostenibilidad, BID**. Disponible sur : <https://blogs.iadb.org/sostenibilidad/es/definicion-de-la-adaptacion-al-cambio-climatico/>
- Kamal-Chaoui, L. 2017. **Unlocking the potential of SMEs for the Sustainable Development Goals (SDG)**. *Blog Development matters*, OCDE. Disponible sur : <https://oecd-development-matters.org/2017/04/03/unlocking-the-potential-of-smes-for-the-sdgs/>
- Melián, V. 2022. **La cultura como clave para gestionar exitosamente la estrategia... y todo lo demás**. Deloitte. Disponible sur : <https://www2.deloitte.com/uy/es/pages/human-capital/articles/La-cultura-como-clave-para-gestionar-exitosamente-la-estrategia-y-todo-lo-demás.html>
- Mondello, F. 2022. **¿Qué es la materialidad y por qué es crítica para que una empresa sea verdaderamente sostenible?** Disponible sur : <https://transcendent.es/que-es-la-materialidad-y-por-que-es-critica-para-que-una-empresa-sea-verdaderamente-sostenible/>
- Nations Unies. 1997. **Résolutions et décisions du Conseil économique et social**. Disponible sur : <https://www.un.org/esa/documents/ecosoc/cn9/1997/spanish/ecn91997-10s.pdf>
- \_\_\_\_\_. 2009. **Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)**. New York : NY : Nations Unies. Disponible sur : [https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm\\_4rev4s.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesm/seriesm_4rev4s.pdf)
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2008. **Handbook on Constructing Composite Indicators. Methodology and User Guide**. Paris, France : OCDE. Disponible sur : <https://www.oecd.org/sdd/42495745.pdf>
- \_\_\_\_\_. 2020. **Reconstruire en mieux : Pour une reprise durable et résiliente après le COVID-19**. Disponible sur : [https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=133\\_133639-s08q2ridhf&title=Building-back-better-A-sustainable-resilient-recovery-after-Covid-19](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=133_133639-s08q2ridhf&title=Building-back-better-A-sustainable-resilient-recovery-after-Covid-19)
- ONU HABITAT (Programme des Nations unies pour les établissements humains). s/f. **Distinciones entre lo rural y urbano**. Disponible sur : <https://onuhabitat.org.mx/index.php/distinciones-entre-lo-rural-y-lo-urbano>
- Oxford Business Group. 2021. **Global ESG CEO Survey 2021. Renewed Focus: How the COVID-19 Pandemic Shaped Priorities around Environmental, Social and Governance Principles**. Disponible sur : [https://oxfordbusinessgroup.com/sites/default/files/blog/specialreports/961827/Global\\_ESG\\_CEO\\_Survey\\_2021.pdf](https://oxfordbusinessgroup.com/sites/default/files/blog/specialreports/961827/Global_ESG_CEO_Survey_2021.pdf)
- Saget, C., A. Vogt-Schilb et T. Luu. 2020. **El empleo en un futuro de cero emisiones netas en América Latina y el Caribe**. Washington, D. C. : BID. Disponible sur : <http://dx.doi.org/10.18235/0002509>
- Saisana M. et S. Tarantola. 2002. **State-of-the-Art Report on Current Methodologies and Practices for Composite Indicator Development**. Commission européenne-CCR : Italie.
- Saltelli A. 2007. **Composite Indicators between Analysis and Advocacy, *Social Indicators Research***, 81: 65-77

# Annexes














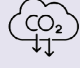
---





## ANNEXE 1.

**Système d'indicateurs de l'outil  
d'autoévaluation de durabilité pour  
les MPME d'ALC**
**TABLEAU A1.1. Indicateurs de l'outil  
d'autoévaluation de durabilité**














Dimensions	Sous-dimensions	Variables	Sous-variables		Indicateurs
 <b>ENVIRONNEMENTALE</b>	 Atténuation des changements climatiques	Planification	Identification des activités		1. Analyse des impacts sur l'environnement générés par l'activité de l'entreprise
			Organisation des activités		2. Organisation d'activités de gestion environnementale
		Mise en place d'activités d'atténuation	Utilisation d'énergies renouvelables		3. Recours à des mécanismes de production d'énergie électrique issue de sources renouvelables
					4. Utilisation d'énergies renouvelables pour des fins diverses
			Amélioration de l'efficacité énergétique		5. Mise en œuvre de systèmes pour améliorer l'efficacité énergétique
			Introduction de l'économie circulaire		6. Activités de gestion des effluents et des déchets
					7. Développement d'activités de recyclage
					8. Substitution des matériaux ou matières premières polluants
			Accès à des marchés spécialisés		9. Marchés en rapport avec des activités de gestion environnementale
					10. Utilisation d'emballages biodégradables
			Utilisation d'équipements à faibles émissions		11. Obtention d'une certification de gestion environnementale
					12. Utilisation de moteurs ou combustibles à faibles émissions






Dimensions	Sous-dimensions	Variabes	Sous-variables		Indicateurs			
 <b>ENVIRONNEMENTALE</b>	 Adaptation aux changements climatiques	Mise en place d'activités d'adaptation	Utilisation de moyens de transport efficaces		13. Promotion de l'utilisation des transports en commun			
					14. Recours à des systèmes logistiques visant à réduire les transports de commercialisation			
			Développement d'un urbanisme environnemental		15. Construction de bâtiments dans une optique durable			
					16. Adoption de mesures d'adaptation pour faire face à la pénurie en eau			
			Gestion des ressources naturelles		17. Restauration des écosystèmes endommagés			
					18. Conservation de la biodiversité agricole			
			Sensibilité et résilience face aux risques de catastrophes climatiques		19. Développement de systèmes d'alerte et de gestion des risques face aux événements climatiques extrêmes			
					20. Développement de protocoles d'action en cas de situation d'urgence climatique			
			 <b>SOCIALE</b>	 Perspective de genre	Plan stratégique ayant une perspective de genre	Égalité dans la participation des femmes dans les stratégies d'affaires		21. Intégration de la thématique du genre dans les discours des dirigeants de la MPME
								22. Intégration de la thématique du genre dans les documents de la MPME
	Renforcement des capacités				23. Mise en place de formations portant sur le genre ou participation à de telles formations			
					24. MPME détenue par des femmes			
Participations des femmes	Leadership et autonomisation des femmes				25. Postes à haute responsabilité occupés par des femmes			
					26. Normes et règlements en lien avec les femmes			
	Égalité dans l'accès au travail des femmes				27. Proportion de femmes sur l'ensemble des employés			











Dimensions	Sous-dimensions	Variables	Sous-variables		Indicateurs		
 <b>SOCIALE</b>	 Perspective de genre	Participations des femmes	Écart salarial		28. Différence de salaire entre les hommes et les femmes		
					29. Formations en vue de résoudre les conflits liés au genre		
	 Groupes minoritaires	Plan stratégique ayant une perspective de groupes minoritaires		Égalité de participation des groupes minoritaires dans les stratégies d'affaires		30. Intégration de la thématique des groupes minoritaires dans les discours des dirigeants de la MPME	
				Développement des capacités		31. Intégration de la thématique des groupes minoritaires dans les documents de la MPME	
						32. Mise en place de formations portant sur la thématique des groupes minoritaires ou participation à de telles formations	
						33. MPME détenue par des membres des groupes minoritaires	
		Participation des groupes minoritaires			Leadership et autonomisation des groupes minoritaires		34. Postes à haute responsabilité occupés par des membres des groupes minoritaires
					Égalité dans l'accès au travail des groupes minoritaires		36. Proportion de membres de groupes minoritaires sur l'ensemble des employés
					Écart salarial		37. Différence de salaire entre les membres des groupes minoritaires et le reste des employés
							38. Formations en vue de résoudre les conflits relatifs aux groupes minoritaires



Dimensions	Sous-dimensions	Variables	Sous-variables		Indicateurs
 <b>GOUVERNANCE</b>	 Transformation numérique	Niveau de maturité numérique	Transformation numérique basique		39. Interaction avec les clients au moyen de téléphones intelligents
					40. Développement du site Web de l'entreprise
					41. Développement de réseaux sociaux de l'entreprise
					42. Utilisation de moyens de paiement électroniques
					43. Utilisation du commerce électronique pour des ventes en ligne
					44. Interaction au moyen de catalogues virtuels
				45. Interaction avec l'État par des modes d'accès à Internet (canaux numériques)	
				46. Développement d'un RPV	
				47. Développement d'un intranet	
				48. Développement d'un extranet	
		Transformation numérique avancée		49. Utilisation de logiciels de gestion d'entreprise	
				50. Utilisation d'informatique en nuage	
				51. Utilisation de technologies de pointe	
			Recours à des spécialistes		52. Embauche de gestionnaires de communauté au sein des équipes de l'entreprise
	53. Contratación de experto en seguridad informática y <i>software</i> de gestión empresarial				
	54. Embauche d'experts en solutions informatiques de pointe pour l'entreprise				



Dimensions	Sous-dimensions	Variables	Sous-variables		Indicateurs
 <b>GOUVERNANCE</b>	 Culture organisationnelle	Qualité de gestion	Éthique de l'entreprise		55. Code de déontologie reprenant les valeurs sur lesquelles s'appuie l'entreprise
			Sécurité et santé au travail		56. Programme de prévention des accidents de travail
		Rapport avec l'environnement  Transparence		Respect des normes	
			Transparence		
					59. Politiques de lutte contre la corruption
				60. Utilisation d'outils de reddition de comptes	



## ANNEXE 2.

### Questionnaire de l'outil d'autoévaluation

#### Projet pilote d'autoévaluation servant à évaluer la transition des MPME vers un modèle de développement durable

Bonjour,

Nous vous remercions par avance de votre participation à la phase pilote du processus de construction de l'outil d'autoévaluation pour micro, petites et moyennes entreprises (MPME), élaboré par la Banque interaméricaine de développement (BID), dans le cadre de son programme d'appui à la relance post-pandémie des économies de la région Amérique latine et Caraïbes.

Ce questionnaire a été conçu à partir des critères environnemental (atténuation des changements climatiques et adaptation aux changements climatiques), social (perspective de genre et groupes minoritaires) et de gouvernance (transformation numérique et culture organisationnelle), traitant les principaux aspects du modèle d'affaires durable. Ce modèle est en train de transformer de manière définitive la façon de faire des affaires sur les marchés mondiaux et deviendra donc déterminant, à court et à moyen terme, dans la compétitivité au sein de tous les secteurs économiques, à l'échelle régionale et mondiale.

Il convient également de souligner l'importance de cette initiative de la BID, ainsi que le fait que vous ayez été sélectionné(e), car vous apporterez une contribution essentielle au processus de transition du secteur des MPME de votre région vers un modèle d'affaires durable. À cet égard, vos réponses, qui seront traitées de manière confidentielle et sous forme agrégée, seront d'une importance déterminante pour la réussite de ce projet.

Cordialement,

Représentants de la BID en Argentine

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE\* RÉPONDANT À L'ENQUÊTE

1. Nom et prénom \_\_\_\_\_
2. Poste occupé au sein de la MPME \_\_\_\_\_
3. Téléphone portable \_\_\_\_\_
4. Adresse électronique \_\_\_\_\_

*\* La variable du sexe n'étant pas incluse, il est recommandé d'utiliser le nom de la personne comme indication.*

### INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LA MPME

5. SIREN: \_\_\_\_\_
6. Raison sociale: \_\_\_\_\_
7. Taille

<b>1</b>	Micro-entreprise
<b>2</b>	Petite entreprise
<b>3</b>	Moyenne entreprise

8. Zone

<b>1</b>	Urbaine
<b>2</b>	Rurale
<b>3</b>	Succursales en zones urbaines et rurales

9. Emplacement du siège social de l'entreprise

<b>1</b>	Pays :
<b>2</b>	Région/département :
<b>3</b>	Province :
<b>4</b>	Agglomération/commune :



## 10. Principale destination des ventes

1	Marché international
2	Marché national
3	Marché local

## 11. Depuis combien d'années la MPME a-t-elle été créée ?

---

## 12. Secteur d'activité économique

1	Agricole et d'élevage
2	Industrie
3	Services
4	Commerce

## 13. Branche d'activité économique

**Secteur agricole**

1	Agriculture
2	Élevage
3	Pêche
4	Sylviculture

**Secteur industriel**

1	Extraction minière et d'hydrocarbures
2	Activités manufacturières
3	Approvisionnement en
4	électricité, gaz et eau

**Secteur commercial**

1	De gros
2	De détail

**Secteur de services**

1	Restauration et hôtellerie
2	Transport, stockage et communication
3	Intermédiation financière
4	Services immobiliers, pour entreprises et de location
5	Administration publique, défense et sécurité sociale
6	Éducation
7	Services sociaux et de santé
8	Services communautaires, sociaux et à la personne
9	Services ménagers et domestiques
10	Autres

**THÉMATIQUES CONCERNANT LE CRITÈRE ENVIRONNEMENTAL**

1. L'entreprise a-t-elle déjà effectué des analyses ou dispose-t-elle d'informations concernant l'impact environnemental de ses activités ?

1	Dispose de données ou d'informations basiques
2	Dispose de rapports techniques
3	Dispose d'études des impacts
4	Non

2. L'entreprise dispose-t-elle d'un plan d'activités de gestion de l'environnement ?

1	Oui
2	Non

3. L'entreprise utilise-t-elle un mécanisme de production électrique de sources renouvelables ?

1	Production hydroélectrique
2	Panneaux solaires photovoltaïques
3	Mini éoliennes
4	Résidus solides urbains
5	Biomasse
6	Achat externe d'un réseau de sources renouvelables
7	Non



4. L'entreprise utilise-t-elle des énergies renouvelables pour des fins diverses ?

1	Production d'énergie thermique
2	Production d'énergie mécanique
3	Réfrigération
4	Hydrogène vert
5	Systèmes de stockage des énergies renouvelables
6	Autres
7	Non

5. L'entreprise utilise-t-elle un système d'amélioration de l'efficacité énergétique ?

1	Systèmes d'économie de consommation d'eau
2	Chauffages solaires
3	Efficacité des appareils électroménagers
4	Pompes de chaleur
5	Isolation thermique des bâtiments
6	Systèmes d'économie pour l'éclairage
7	Autres
8	Non

6. L'entreprise réalise-t-elle des activités de gestion des effluents et des résidus ?

1	Oui
2	Non

7. L'entreprise effectue-t-elle des activités de recyclage ?

1	Oui
2	Non

8. L'entreprise a-t-elle substitué des matières premières ou des produits polluants ?

1	Utilisation de détergents biodégradables
2	Graisses biodégradables
3	Peintures à l'eau
4	Gaz naturel
5	Autres
6	Non

9. L'entreprise a-t-elle fait des incursions dans des marchés liés aux pratiques de gestion environnementale ?

1	Développement de produits respectueux de l'environnement
2	Fidélisation des clients par des pratiques de gestion de l'environnement
3	Non

10. L'entreprise utilise-t-elle des emballages biodégradables ?

1	Oui
2	Non

11. L'entreprise a-t-elle obtenu une certification de gestion environnementale ?

1	Certification nationale
2	Certification internationale
3	Non

12. L'entreprise utilise-t-elle des moteurs ou des combustibles à faibles émissions en CO<sub>2</sub> ?

1	Oui
2	Non

13. L'entreprise incite ses employés à moins utiliser les transports publics (encourage l'utilisation de vélos, de scooters, etc.) ?

1	Oui
2	Non

14. L'entreprise utilise-t-elle des systèmes permettant de réduire l'utilisation des transports publics, comme la livraison (en vélo, en scooter, etc.) ?

1	Oui
2	Non

15. L'entreprise utilise-t-elle des systèmes de construction des bâtiments dans une perspective durable ?

1	Oui
2	Non



16. L'entreprise a-t-elle mis en œuvre des mesures pour s'adapter à la pénurie d'eau ?

1	Micro-récupération de l'eau
2	Stockage de l'eau
3	Réduction des pertes en eau
4	Macro-récupération de l'eau
5	Traitement de l'eau pour la rendre potable
6	Autres
7	Non

17. L'entreprise contribue-t-elle à la restauration des écosystèmes endommagés (forêts, cours d'eau, etc.) ?

1	Y contribue directement
2	Participe à des campagnes ou autres
3	Non

18. L'entreprise contribue-t-elle à la conservation de l'agrobiodiversité<sup>10</sup> ?

1	Y contribue directement
2	Participe à des campagnes ou autres
3	Non

19. L'entreprise a-t-elle développé un système d'alerte et de gestion des risques en cas d'événements climatiques extrêmes ?

1	Systèmes d'alerte précoce
2	Systèmes de gestion des risques en cas d'événements climatiques extrêmes
3	Surveillance climatique de variables prioritaires dans les zones vulnérables
4	Renforcement des systèmes d'information agroclimatique
5	Identification des activités les plus vulnérables aux anomalies climatiques
6	Non

20. L'entreprise a-t-elle développé des protocoles d'action en cas d'urgence climatique ?

1	Oui
2	Non

### THÉMATIQUES CONCERNANT LE CRITÈRE SOCIAL

21. Les dirigeants de l'entreprise incluent-ils la problématique du genre dans leur langage ou leurs discours ?

1	Dans leurs échanges quotidiens avec les employés
2	Dans les moyens de communication
3	Dans des campagnes ou des événements
4	Non

22. La thématique du genre a-t-elle été incluse dans les documents de la MPME ?

1	Dans les documents stratégiques ou opérationnels
2	Dans les règlements
3	Dans les manuels
4	Autres
5	Non

23. A-t-on organisé des actions de formation concernant la problématique du genre ou y a-t-on participé ?

1	Spécialisations
2	Cours et ateliers
3	Autres
4	Non

**10.** L'agrobiodiversité ou diversité biologique liée à l'agriculture est un sous-ensemble de la biodiversité générale faisant référence à la variété et variabilité des animaux, plantes et micro-organismes utilisés de manière directe ou indirecte dans l'alimentation et l'agriculture, y compris les cultures, l'élevage, la sylviculture et la pêche.





24. La MPME appartient-elle à une femme ?

1	Oui
2	Non

25. Les postes à haute responsabilité sont-ils principalement occupés par des femmes ?

1	Oui
2	Non

26. La MPME possède-t-elle des normes ou règlements en lien avec les femmes ?

1	Horaires adaptés aux mères d'enfants en bas âge
2	Congés de maternité
3	Proportions de genre
4	Interdiction de harcèlement sexuel
5	Non

27. Pourcentage d'employées femmes ?

---

28. Existe-t-il des différences de rémunération entre les employés de la MPME selon le genre (c.-à.-d., les hommes gagnent-ils plus que les femmes) ?

1	Dans les postes à haute responsabilité
2	Dans les postes à responsabilité moyenne
3	Parmi les employés des postes opérationnels
4	Il n'y a aucune différence

29. L'entreprise a-t-elle encouragé les formations permettant de résoudre les conflits liés au genre ?

1	Oui
2	Non

30. Les dirigeants de l'entreprise incluent-ils la problématique des groupes minoritaires<sup>11</sup> dans leur langage ou leurs discours ?

1	Dans leurs échanges quotidiens avec les employés
2	Dans les moyens de communication
3	Dans des campagnes ou des événements
4	Non

31. Les thématiques liées aux groupes minoritaires ont-elles été incluses dans les documents de la MPME ?

1	Dans les documents stratégiques ou opérationnels
2	Dans les règlements
3	Dans les manuels
4	Autres
5	Non

32. A-t-on organisé des actions de formation concernant la problématique des groupes minoritaires ou a-t-on participé à de telles formations ?

1	Spécialisations
2	Cours ou ateliers
3	Autres
4	Non

33. La MPME appartient-elle à des personnes issues de groupes minoritaires ?

1	Oui
2	Non

34. Les postes à haute responsabilité sont-ils occupés par des membres des groupes minoritaires ?

1	Oui
2	Non

**11.** Le terme « groupes minoritaires » fait référence aux membres des peuples autochtones, aux personnes souffrant d'un handicap, aux personnes d'ascendance africaine et aux membres de la communauté LGBTQIA+.



35. La MPME possède-t-elle des normes ou règlements en lien avec les groupes minoritaires ?

1	Interdiction du harcèlement en raison de l'orientation sexuelle
2	Autres
3	Non

36. Pourcentage d'employés membres des groupes minoritaires ?

---



---

37. Existe-t-il une différence de rémunération entre les membres des groupes minoritaires et les autres employés (c.-à.-d., gagnent-ils moins) ?

1	Dans les postes à haute responsabilité
2	Dans les postes à responsabilité moyenne
3	Parmi les employés du niveau opérationnel
4	Il n'y a aucune différence

38. L'entreprise a-t-elle encouragé les formations permettant de résoudre les conflits liés à la thématique des groupes minoritaires ?

1	Oui
2	Non

### THÉMATIQUES CONCERNANT LE CRITÈRE DE GOUVERNANCE

39. L'entreprise interagit-elle avec les clients ou fournisseurs au moyen de téléphones intelligents (WhatsApp, livraison, autres) ?

1	Oui
2	Non

40. L'entreprise dispose-t-elle d'un site Web développé ?

1	Oui
2	Non

41. L'entreprise a-t-elle des réseaux sociaux ?

1	Facebook
2	Instagram
3	Twitter
4	Non

42. L'entreprise dispose-t-elle de moyens de paiement électronique ?

1	Oui
2	Non

43. L'entreprise utilise-t-elle des outils de commerce électronique (ventes en ligne) ?

1	Oui
2	Non

44. L'entreprise a-t-elle développé des catalogues virtuels de ses produits ou services ?

1	Oui
2	Non

45. L'entreprise interagit-elle avec l'État en recourant à des modalités d'accès à Internet (canaux numériques) ?

1	Pago de impuestos, tributos
2	Trámites administrativos
3	Acceso a información
4	Otros
5	Ninguna interacción

46. L'entreprise dispose-t-elle du service RVP<sup>12</sup> ?

1	Oui
2	Non

**12.** Technologie permettant un accès sécurisé depuis l'extérieur, aux ressources informatiques internes de l'entreprise, par exemple lorsqu'un accède depuis chez soi aux dossiers hébergés dans un serveur de l'entreprise.



47. L'entreprise dispose-t-elle d'un intranet (réseau privé accessible aux membres de la MPME) ?

1	Oui
2	Non

48. L'entreprise dispose-t-elle d'un extranet (réseau accessible aux membres de la MPME et aux partenaires, tels que les clients, fournisseurs, etc.) ?

1	Oui
2	Non

49. La MPME dispose-t-elle d'un logiciel de gestion d'entreprise ?

1	Oui
2	Non

50. L'entreprise est-elle abonnée à un service d'informatique en nuage ?

1	Oui
2	Non

51. L'entreprise utilise-t-elle des technologies de numérisation de pointe ?

1	Analyse de mégadonnées
2	Fabrication additive ou 3D
3	Intelligence artificielle (IA)
4	Robotique avancée
5	Chaîne de blocs <sup>13</sup>
6	Internet des objets <sup>14</sup>
7	Utilisation de drones
8	Non

52. L'entreprise a-t-elle eu recours aux services d'un gestionnaire de communauté ?

1	Oui
2	Non

53. La MPME a-t-elle eu recours aux services d'un expert en sécurité informatique et/ou d'un logiciel de gestion d'entreprise ?

1	Oui
2	Non

54. L'entreprise a-t-elle eu recours aux services d'un expert en solutions informatiques de pointe ?

1	Oui
2	Non

55. L'entreprise dispose-t-elle d'un code d'éthique reprenant les valeurs qu'elle défend et sur lesquelles repose sa gestion ?

1	Oui, de manière implicite dans le discours des dirigeants
2	Oui, de manière explicite dans les documents
3	Non

56. Existe-t-il un programme de prévention des accidents du travail au sein de la MPME ?

1	Oui, sous la forme d'activités ou de recommandations
2	Oui, dans un programme explicite
3	Non

**13.** Informations réparties en blocs et stockées de manière sûre dans plusieurs ordinateurs et dans différents lieux géographiques.

**14.** Ensemble des objets physiques disposant de capteurs intégrés, logiciels et autres technologies permettant de se connecter et d'échanger des données avec d'autres dispositifs et systèmes par l'intermédiaire d'Internet.



57. Existe-t-il un programme de prévention des maladies professionnelles au sein de la MPME ?

<b>1</b>	Oui, sous la forme d'activités ou de recommandations
<b>2</b>	Oui, dans un programme explicite
<b>3</b>	Non

58. L'entreprise encourage-t-elle le respect des normes et des règlements de l'État ?

<b>1</b>	Oui
<b>2</b>	Non

59. L'entreprise a-t-elle développé des politiques de lutte contre la corruption ?

<b>1</b>	Oui
<b>2</b>	Non

60. L'entreprise incite-t-elle à utiliser des moyens diversifiés pour la reddition de comptes ?

<b>1</b>	Oui
<b>2</b>	Non



## ANNEXE 3.

**Traitement des données**

Pour agréger les indicateurs, il est nécessaire de normaliser les variables. L'utilisation d'une même échelle permet ainsi une uniformisation dans la représentation des données. L'IAC-ESG a une échelle comprise entre 1 (pire des cas de figure) et 100 (meilleur des cas de figure), la normalisation s'effectuera donc dans cet intervalle. Les variables ont été regroupées par type en fonction de la nature de leur unité de mesure. La méthode à suivre pour normaliser chacune des variables dépendra donc de chacun de ces types.

**Normalisation directe**

- **Questions dichotomiques :** une valeur de 0 est attribuée lorsque la réponse est « non » et une valeur de 1 lorsque la réponse est « oui ».
- **Questions à choix multiples à réponses multiples :** chaque réponse a une valeur de 1, qui est additionnée en fonction du nombre d'options sélectionnées. Une valeur de 0 est attribuée lorsque la réponse est « non ».
- **Questions à choix multiples à réponses uniques et/ou multiples :** chaque option a une valeur de 1 ou plus selon la réponse. Dans ce cas, certaines réponses ont une valeur supérieure, car elles représentent une plus grande adoption du critère évalué. On attribue un 0 lorsque la réponse est « non ».

TABLEAU A3.1.

**Liste des indicateurs à normalisation directe I**

Type de question	Indicateur
Dichotomiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'activités de gestion environnementale</li> <li>• Activités de gestion des effluents et des résidus</li> <li>• Développement d'activités de recyclage</li> <li>• Utilisation d'emballages biodégradables</li> <li>• Utilisation de moteurs ou de combustibles à faibles émissions</li> <li>• Encouragement à utiliser les transports en commun</li> <li>• Recours à des systèmes logistiques réduisant les transports de commercialisation</li> <li>• Construction de bâtiments dans une perspective durable</li> <li>• Développement de protocoles d'action en cas de situation d'urgence climatique</li> <li>• MPME possédée par des membres des femmes</li> <li>• Postes à haute responsabilité occupés par des femmes</li> <li>• Écart de rémunérations selon le genre des employés de la MPME</li> <li>• Formations visant à résoudre les conflits relatifs aux thématiques du genre</li> <li>• MPME possédée par des membres des groupes minoritaires</li> <li>• Postes à haute responsabilité occupés par des membres des groupes minoritaires</li> <li>• Écart de rémunérations pour les membres des groupes minoritaires par rapport au reste des employés de la MPME</li> <li>• Formations visant à résoudre les conflits relatifs aux thématiques des groupes minoritaires</li> <li>• Interactions avec les clients au moyen de téléphones intelligents</li> <li>• Développement d'un site Web de l'entreprise</li> <li>• Utilisation de moyens de paiement électronique</li> <li>• Utilisation des ventes en ligne</li> <li>• Interactions au moyen de catalogues virtuels</li> <li>• Développement d'un RVP</li> <li>• Développement d'un intranet</li> <li>• Développement d'un extranet</li> </ul>



Type de question	Indicateur
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de logiciels de gestion d'entreprise</li> <li>• Utilisation d'informatique en nuage</li> <li>• Embauche d'un gestionnaire de communauté au sein des équipes de l'entreprise</li> <li>• Embauche d'un expert en sécurité informatique et utilisation d'un logiciel de gestion d'entreprise</li> <li>• Embauche d'un expert en solutions informatiques de pointe pour l'entreprise</li> <li>• Engagement à respecter les normes et les règlements de l'État</li> <li>• Politiques de lutte contre la corruption</li> <li>• Utilisation de moyens de reddition de comptes</li> </ul>
<p><b>Questions à choix multiples à réponses multiples</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de mécanismes de production d'énergie électrique de sources renouvelables</li> <li>• Utilisation de systèmes d'amélioration de l'efficacité énergétique</li> <li>• Utilisation d'énergies renouvelables à des fins diverses</li> <li>• Adoption de mesures d'adaptation à la pénurie en eau</li> <li>• Développement de systèmes d'alerte et de gestion des risques en cas d'événements climatiques extrêmes</li> <li>• Substitution des matériaux ou matières premières polluants</li> <li>• Marchés en lien avec des pratiques de gestion environnementale</li> <li>• Intégration de la question du genre dans les discours des dirigeants de la MPME</li> <li>• Réalisation ou participation à des événements de formation sur la thématique du genre</li> <li>• Normes ou règlements en lien avec les femmes</li> <li>• Incorporation de la question des groupes minoritaires dans les discours des dirigeants de la MPME</li> <li>• Incorporation de la thématique du genre dans les documents de la MPME</li> <li>• Incorporation de la thématique des groupes minoritaires dans les documents de la MPME</li> <li>• Réalisation ou participation à des événements de formation sur la thématique des groupes minoritaires</li> <li>• Normes ou règlements en lien avec les groupes minoritaires</li> <li>• Développement des réseaux sociaux de l'entreprise</li> <li>• Interactions de l'entreprise avec l'État par le biais de modalités d'accès à Internet (canaux numériques)</li> <li>• Utilisation de technologies de numérisation de pointe</li> </ul>



TABLEAU A3.2.

### Liste des indicateurs à normalisation directe III

Type de question	Indicateur	Réponse et valeur
<b>Questions à choix multiples à réponses uniques ou multiples</b>	Analyse des impacts environnementaux	Dispose de données ou d'informations basiques (1) Dispose de rapports techniques (2) Dispose d'études d'impact (3)
	Obtention d'une certification de gestion environnementale	Certification nationale (1) Certification internationale (2)
	Restauration des écosystèmes endommagés	Participation à des campagnes ou autres (1) Contribution directe (2)
	Conservation de l'agrobiodiversité	Participation à des campagnes ou autres (1) Contribution directe (2)
	Code d'éthique reprenant les valeurs sur lesquelles repose l'entreprise	Oui, de manière implicite dans les discours des dirigeants (1) Oui, de manière explicite dans les documents (2)
	Programme de prévention des accidents de travail	Oui, sous la forme d'activités ou de recommandations diverses (1) Oui, dans un programme explicite (2)
	Programme de prévention des maladies professionnelles	Oui, sous la forme d'activités ou de recommandations diverses (1) Oui, dans un programme explicite (2)

### Normalisation par rapport à la moyenne

Ce groupe comprend toutes les variables exprimées en pourcentage. On leur attribue arbitrairement une mesure et une valeur. Le tableau A3.3. ci-dessous présente les valeurs attribuées aux indicateurs correspondants.



TABLEAU A3.3.

**Liste des indicateurs  
à normalisation par  
rapport à la moyenne**

Type de question	Indicateur	Réponse et valeur
Pourcentages	Proportion de femmes sur le nombre total d'employés	$0\% \leq X < 20\% \rightarrow (0)$ $20\% \leq X < 40\% \rightarrow (1)$ $40\% \leq X < 60\% \rightarrow (2)$ $60\% \leq X < 80\% \rightarrow (3)$ $80\% \leq X \leq 100\% \rightarrow (4)$
	Proportion des membres appartenant aux groupes minoritaires sur le nombre total d'employés	$0\% \leq X < 20\% \rightarrow (0)$ $20\% \leq X < 40\% \rightarrow (1)$ $40\% \leq X < 60\% \rightarrow (2)$ $60\% \leq X < 80\% \rightarrow (3)$ $80\% \leq X \leq 100\% \rightarrow (4)$



